



RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 20020
Numéro SIREN : 389 612 383
Nom ou dénomination : RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2016 sous le numéro de dépôt 11946

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE
445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION
10 avenue de Flandre
59290 Wasquehal

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : RABOT DUTILLEUL
CONSTRUCTION

Numéro RCS : 389 612 383
Numéro Gestion : 1993B20020

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

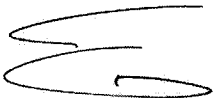
Adresse : 10 avenue de Flandre
59290 Wasquehal

Numéro du Dépôt : 2016R011946 (2016 11970) Date du dépôt : 02/08/2016

1 - Type d'acte : Projet de traité de fusion
RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION / STEFCO
Date de l'acte : 29/07/2016

Délivré à Lille Métropole le 2 août 2016

Le Greffier,



- 2 AOUT 2016

LE ROJAGNE

**PROJET DE
TRAITE DE FUSION**

Conclu entre

LA SOCIETE

RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION
Société absorbante

Et

LA SOCIETE

STEFECO

Société absorbée



LES SOCIETES :

- **RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION**, Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 000 €, dont le siège social est à WASQUEHAL (59290) 10 Avenue de Flandre et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 389 612 383,

Représentée par Monsieur Gilles DUPONT, Président de la société, dûment habilité à l'effet des présentes.

Société ci-après désignée "la société absorbante" ou RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION.

- **STEFECO**, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 €, dont le siège social est à ORSAY (91400), 16 rue Nicolas Appert et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 409 975 711,

Représentée par Monsieur Xavier HUOU, Directeur Général Délégué de la société, dûment habilité à l'effet des présentes, suivant décisions du Président en date du 26 Juillet 2016.

Société ci-après désignée "la société absorbée" ou STEFCO.

Ont établi comme suit le projet de fusion aux termes duquel la société STEFCO doit transmettre son patrimoine à la société RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION.

Les stipulations prévues à cet effet sont réunies sous seize articles :



1

1. CARACTERISTIQUES DES SOCIETES PARTICIPANTES
2. REGIME JURIDIQUE DE L'OPERATION
3. MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION
4. COMPTES DE REFERENCE
5. ABSENCE D'ECHANGE DE DROITS SOCIAUX
6. EFFETS DE LA FUSION
7. MODE D'EVALUATION DU PATRIMOINE A TRANSMETTRE
8. DESIGNATION ET EVALUATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS A TRANSMETTRE
9. DECLARATIONS ET STIPULATIONS RELATIVES AU PATRIMOINE A TRANSMETTRE
10. CHARGES ET CONDITIONS – PRISE EN CHARGE DE L'ACTIF ET DU PASSIF
11. DECLARATIONS GENERALES
12. COMPTABILISATION DU MALI DE FUSION
13. DECLARATIONS FISCALES
14. DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE NON SUIVIE DE LIQUIDATION
15. REALISATION DE LA FUSION
16. STIPULATIONS DIVERSES

1. CARACTERISTIQUES DES SOCIETES PARTICIPANTES

1.1. CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE ABSORBANTE

La société RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION est une Société par Actions Simplifiée qui a pour objet :

- l'achat de tous terrains et immeubles en vue de la construction et de la vente,
- la prise de participation dans toute société civile immobilière de construction vente ainsi que dans toute société assurant la location et la gestion des immeubles construits directement ou indirectement en vue de leur vente,
- la réalisation de tous travaux de construction gros- œuvre et second œuvre, de travaux de génie civil,
- toutes études d'entreprises,
- toutes activités ayant un rapport avec le bâtiment,
- la prise de participation dans toute structure juridique ayant un rapport avec le bâtiment, les ouvrages d'art, le génie civil, les travaux publics,
- et plus généralement toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet, notamment par avances financières ou prêts.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Sa durée a été fixée à 70 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 12 Janvier 2063.

Son capital social s'élève à 8 000 000 €.

Il est divisé en 527 075 actions ordinaires intégralement libérées.

Les titres de capital et les valeurs mobilières donnant accès au capital ne sont pas négociés sur un marché réglementé.

La société est administrée par un Président, Monsieur Gilles DUPONT,

Les commissaires aux comptes de la société sont :

- Titulaires :
 - i. KPMG AUDIT NORD – 159 Avenue de la Marne 59700 MARCQ EN BAROEUL
 - ii. STC AUDIT & CONSEIL – 156 Chaussée Pierre Curie 59200 TOURCOING
- Suppléant :
 - i. KPMG AUDIT PARIS CENTRE - Immeuble le Palatin 3 Cours du Triangle 92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX
 - ii. SCHATTEMAN Valérie – 156 Chaussée Pierre Curie 59200 TOURCOING

1.2. CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE ABSORBEE

La société STEFCO est une société par Actions Simplifiée unipersonnelle qui a pour objet :

- Entreprise Générale de Construction – Génie Civil – Gros Œuvre – Maçonnerie Construction métallique – couverture et étanchéité ;
- Et plus généralement toutes opérations de quelques natures qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.



- La participation directe ou indirecte de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France et à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Elle ne détient aucune participation quelconque dans une société ou association.

Elle est membre d'un groupement momentané d'entreprises conjointes avec la société RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION, mandataire et d'un groupement momentané d'entreprises conjointes avec les sociétés TEMPEOL et LUCIOLE en vue d'exécuter conjointement les lots 1 (VRD), 3 (Gros Œuvre), 4 (Charpente Métallique), 5 (couverture étanchéité), 6 (bardage), 7 (serrurerie), 8 (menuiseries extérieures), 11 (plomberie), 12 (CVC) et 13 (électricité courant fort et courant faible) du marché de construction d'une EPHAD située 69-75 rue de Picpus à PARIS (12^{ème}) pour le compte de la congrégation des Petites sœurs des Pauvres.

Sa durée est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation, soit jusqu'au 29 Décembre 2095.

Son capital social s'élève actuellement à 100 000 €.

Il est divisé en 5 000 actions d'un montant nominal de 20 € chacune, intégralement libérées.

Hormis les actions ordinaires composant son capital, la société n'a émis aucune autre valeur mobilière ni consenti aucune option de souscription ou d'achat d'actions ni attribué aucune action gratuite dans les conditions prévues par l'article L 225-197-1 du Code de commerce.

Les titres de la société ne font l'objet d'aucun nantissement.

La société est administrée par :

- un Président : Mr Gilles DUPONT
- un Directeur Général Délégué : Mr Xavier HUOU

Les commissaires aux comptes de la société sont :

- Titulaire : KPMG SA – 159 Avenue de la Marne 59700 MARCQ EN BAROEUL
- Suppléant : SALUSTRO REYDEL – Immeuble le Palatin 3 Cours du Triangle 92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX

1.3. LIENS DE CAPITAL ENTRE LES SOCIETES PARTICIPANTES

a) Liens de capital

La société absorbante détient, à ce jour, les 5.000 actions représentant la totalité du capital de la société absorbée, pour les avoir acquises le 23 septembre 2008.

Elle s'engage à maintenir cette détention en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion.

Par ailleurs, la société absorbée ne détient aucune action de la société absorbante.

b) Dirigeants communs

M. Gilles DUPONT est Président de la société RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION. Il est également Président de la société STEFCO.

Handwritten signatures and initials, including a stylized signature and the letters 'G' and 'D'.

c) Conventions communes entre les deux sociétés

Les conventions communes entre les sociétés absorbante et absorbée sont détaillées à l'article 9-2 ci-après. Elles prendront automatiquement fin à la date de réalisation définitive de la fusion.

2. REGIME JURIDIQUE DE L'OPERATION

L'opération projetée est soumise au régime juridique des fusions défini par les articles L 236-1 et suivants du Code de commerce et spécialement, par les articles L 236-8 et L 227-1, les sociétés participantes relevant toutes deux du régime applicable aux sociétés anonymes.

La société absorbante s'engageant à détenir la totalité des actions de la société absorbée en permanence jusqu'à la réalisation de la fusion, les dispositions de l'article L. 236-11 sont spécialement applicables à l'opération, sous réserve du respect de cet engagement.

Au plan comptable, l'opération est soumise au règlement n° 2004-01 du Comité de la réglementation comptable.

Au plan fiscal, elle est placée sous le régime défini à l'article 13 ci-après.

3. MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

L'absorption par la société RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION de la société STEFCO s'inscrit dans le cadre de la réorganisation juridique du pôle Construction du groupe RABOT DUTILLEUL.

En effet, le 23 Septembre 2008, la société RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION a acquis la totalité des actions composant le capital social de la société STEFCO.

A ce jour, il apparaît opportun de simplifier les structures dans la mesure où la superposition des deux entités ne trouve plus de justification économique au sein du groupe.

La concentration de ces structures permettra en outre une meilleure efficacité économique et une meilleure lisibilité de l'organisation du Pôle Construction vis à vis des tiers.

La simplification opérée par la fusion projetée permettra également un allègement des coûts et une meilleure gestion de l'expansion et du développement de l'activité de Construction.

4. COMPTES DE REFERENCE

Les conditions de la fusion projetée ont été établies par les sociétés participantes au vu de leurs comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2015 (**Annexes 1 et 2**).

5. ABSENCE D'ECHANGE DE DROITS SOCIAUX

Il ne sera procédé à aucun échange d'actions et, en conséquence, à aucune augmentation de capital de la société absorbante, puisque celle-ci détient à ce jour la totalité des titres composant le capital de la société

 5

absorbée et s'est engagée à conserver cette détention en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion.

6. EFFETS DE LA FUSION

6.1. DISSOLUTION ET TRANSMISSION DU PATRIMOINE DE LA SOCIETE ABSORBEE

La fusion entraînera la dissolution sans liquidation de la société absorbée et la transmission universelle de son patrimoine à la société absorbante, dans l'état où celui-ci se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion.

A ce titre, l'opération emportera transmission au profit de la société absorbante de tous les droits, biens et obligations de la société absorbée.

Si la transmission de certains biens se heurte à un défaut d'agrément de la société absorbante ou à l'exercice d'un droit de préemption, elle portera sur les créances substituées ou sur le prix de rachat des biens préemptés.

6.2. SORT DES DETTES, DROITS ET OBLIGATIONS DE LA SOCIETE ABSORBEE

La société absorbante sera débitrice de tous les créanciers de la société absorbée en ses lieu et place et sera subrogée dans tous ses droits et obligations.

Elle prendra en charge les engagements donnés par la société absorbée et elle bénéficiera des engagements reçus par elle, tels qu'ils figurent hors bilan dans ses comptes et ce, le cas échéant, dans les limites fixées par le droit positif.

6.3. DATE D'EFFET DE LA FUSION DU POINT DE VUE COMPTABLE ET FISCAL ET CONSEQUENCES DU CHOIX

Les opérations de la société absorbée seront, du point de vue comptable et fiscal, considérées comme accomplies par la société absorbante à partir du 1^{er} janvier 2016.

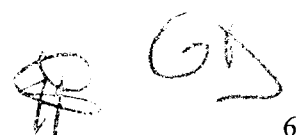
7. MODE D'EVALUATION DU PATRIMOINE A TRANSMETTRE

Au regard du règlement n° 2004-01 du Comité de la réglementation comptable, le projet implique des sociétés sous contrôle commun, la société absorbante contrôlant la société absorbée.

En conséquence, en application des dispositions des articles 4-1 et 4-3 du règlement comptable précité les éléments d'actif et de passif composant le patrimoine de la société absorbée seront transmis à la société absorbante et donc comptabilisés par elle, selon leurs valeurs comptables, arrêtées au 31/12/2015.

8. DESIGNATION ET EVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF A TRANSMETTRE

L'actif et le passif de la société absorbée dont la transmission à la société absorbante est projetée, comprenaient les éléments suivants, estimés à leurs valeurs comptables arrêtées au 31/12/2015, comme il est indiqué à l'article 7 (pour le détail de ces éléments, voir **Annexes 1, 2 et 15**) :

 6

8.1. LES ELEMENTS D'ACTIF

La société STEFCO fait apport à titre de fusion à la société RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION sous les garanties ordinaires et de droit en pareille matière, de l'ensemble de ses biens, droits et obligations, actifs et passifs sans exception ni réserve, énumérés ci-après qui existaient à la date du 1er janvier 2016, étant rappelé comme cela a été dit ci-avant, que cette énumération n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, la fusion entraînant transmission universelle de patrimoine à la société absorbante de tout l'actif de la société absorbée (Annexes 1 et 2) :

Désignation	Brut (€)	Amortissement Provision (€)	Net (€)
<u>Immobilisations incorporelles</u>			
Concessions, brevets et droits similaires	14 340	14 340	mémoire
Fonds commercial	13 720		13 720
<u>Immobilisations corporelles</u>			
Installations techniques, matériels, outillages	975 406	855 828	119 578
Autres immobilisations corporelles	144 512	86 970	57 542
<u>Immobilisations financières</u>			
Prêts	200		200
Autres immobilisations financières	393 362		393 362
<u>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</u>	1 541 541	957 139	584 402
<u>Stocks</u>			
En cours de production	81 439		81 439
<u>Créances</u>			
Clients et comptes rattachés	10 346 291	148 556	10 197 734
Autres créances	6 417 489		6 417 489
<u>Trésorerie</u>			
Valeurs mobilières de placement	420 801		420 801
Disponibilités	1 361 288		1 361 288
<u>Comptes de régularisation</u>			
Charges constatées d'avance	93 518		93 518
<u>TOTAL ACTIF CIRCULANT</u>	18 720 829	148 556	18 572 272
<u>TOTAL GENERAL</u>	20 262 370	1 105 695	19 156 675

Et plus généralement, tous les autres biens et droits pouvant être la propriété de la société STEFCO alors même qu'ils auraient été omis dans l'énonciation qui précède.

8.2. LES ELEMENTS DU PASSIF

Les apports sont faits à la charge pour la société RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION de payer en l'acquit et pour le compte de la société STEFCO la totalité du passif figurant dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se décomposant comme suit :

<u>Provision pour risques et charges</u>	617 572 €
<u>Dettes financières</u>	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 668 €
<u>Dettes d'exploitation</u>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 109 071 €
Avances et acomptes reçus à la commande	1 344 635 €
Dettes fiscales et sociales	4 054 838 €
Autres dettes	736 357 €
<u>Produits constatés d'avance</u>	1 285 532 €
TOTAL	19 156 675 €

Et éventuellement tout autre passif, la fusion entraînant transmission universelle de tout le passif de la société absorbée à la société absorbante.

8.3. ACTIF NET A TRANSMETTRE

L'actif s'élevant à	19 156 675 €
Et le passif à	19 156 675 €
	<hr/>
L'actif net à transmettre s'élève à	0 €

Conformément aux dispositions de l'article L 236-11 du Code de Commerce, modifié par l'article 64 (V) de la Loi n° 2011-525 du 17 Mai 2011, l'obligation d'établir un rapport sur la valeur des apports en nature par un commissaire aux apports a été supprimée.

9. DECLARATIONS ET STIPULATIONS RELATIVES AU PATRIMOINE A TRANSMETTRE

9.1. PROPRIETE – JOUISSANCE – DECLARATIONS ET STIPULATIONS RELATIVES A LA PERIODE INTERCALAIRE

La société absorbante sera propriétaire et aura la jouissance des biens et droits composant l'actif apporté à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

La société absorbante sera subrogée purement et simplement d'une façon globale dans tous les droits et actions, obligations et engagements divers de la société absorbée. A ce titre, elle se trouvera notamment et en conformité de l'article L 236-14 du Code de Commerce, débitrice des créanciers de la société absorbée aux lieux et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

Les effets de la fusion devront remonter au 1^{er} janvier 2016, date ayant servi de référence à la détermination de la consistance de la valeur des biens apportés. La société absorbante reprendra toutes les opérations actives et passives effectuées par la société absorbée, au titre de la période comprise entre le 1^{er} janvier 2016

et la date de réalisation définitive de la fusion, s'engageant ainsi à prendre en charge les actifs apportés et le passif transmis tels qu'ils existeront alors.

Corrélativement, les résultats d'exploitation des biens et droits apportés seront repris intégralement par la société absorbante.

Monsieur Xavier HUOU, ès-qualité, déclare que la société STEFCO qu'il représente, n'a effectué depuis le 31 décembre 2015 date de l'arrêt des comptes retenue pour déterminer l'actif net apporté, aucune opération significative en dehors de la gestion courante de cette société, et en particulier, n'a cédé ou acquis aucun actif immobilisé dont la transmission donne lieu à des formalités de publicité particulières.

La société absorbée s'interdit jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, si ce n'est avec l'accord de la société absorbante, d'accomplir des actes ou opérations de cette nature.

La société absorbée déclare en outre n'avoir procédé depuis le 31 décembre 2015 à aucune distribution de dividende, et ne devoir jusqu'à la date de réalisation de l'opération procéder à aucune distribution.

9.2. DECLARATIONS ET STIPULATIONS PARTICULIERES

▪ Concernant les biens et droits immobiliers

La société absorbée est à ce jour, propriétaire d'aucuns biens et droits immobiliers.

• Concernant les véhicules transmis

La société absorbée est à ce jour propriétaire des véhicules listés en annexe 16.

▪ Concernant les fonds de commerce

Le fonds de commerce transmis par l'absorbée à la société absorbante est le suivant :

Etablissement principal

- 16 rue Nicolas Appert à ORSAY (91400)

Origine du fonds : création puis transféré

Inscriptions sur le fonds : néant

Il n'existe aucune inscription, privilège ou nantissement de quelque type que ce soit, ainsi qu'il résulte de l'état des inscriptions figurant en **Annexe 14**.

▪ Concernant les établissements et baux

Etablissement principal

La société STEFCO est titulaire d'un bail commercial pour les locaux d'ORSAY (91400), dans un immeuble sis 16 rue Nicolas Appert, auprès de la société SCI DES VIGNES

Les locaux loués sont :

- Un terrain d'une surface de 3 536 m²



- Un bâtiment à usage de bureaux :
 - i. 413 m² de bureaux sur 2 niveaux
 - ii. 53 m² de salle blanche
 - iii. 692 m² d'atelier
 - iv. 17 m² d'archives
 - v. 52 m² de sanitaires et annexes
 - vi. Bâtiment B1, rez de chaussée d'une superficie d'environ 158 m²
- 23 places de parking extérieur
- 12 places de parking couvert

Ce bail a pris effet à compter du 1^{er} Juin 2012 pour une durée de 9 années et devant prendre fin le 31 Mai 2021.

Le loyer annuel a été fixé à 140 000 € Hors Taxes indexé selon les conditions du bail sur l'indice INSEE du coût de la construction.

Un dépôt de garantie de 34 871 € correspondant à 3 mois de loyer a été versé par la société STEFCO au bailleur le jour de la signature du bail.

Le bénéfice de ce contrat sera transféré à la société absorbante en application de l'article L 145-16 du code de commerce 2^{ème} alinéa. Le bailleur a été informé préalablement de la présente opération de fusion conformément aux prescriptions du bail.

▪ Concernant les titres de participations

La société absorbée ne détient pas de participation dans des sociétés.

▪ Concernant le personnel

En application de l'article L.1224-1 du Code du Travail, l'absorbante poursuivra :

- l'ensemble des contrats de travail en cours à la date d'effet de la fusion, tels que listés en **Annexe 5** et en assumera toutes les conséquences avec maintien de l'ancienneté et notamment :
- l'application de la Convention Collective en vigueur au moment du transfert
- Concernant les engagements pour retraites, il est précisé, par application du règlement CRC n° 2000-06, que la société absorbée a fait le choix de ne pas provisionner ces engagements.

Il est précisé que la société absorbée est dotée de délégués du personnel. L'absorbante supportera toutes les sommes dues au jour de la date de réalisation de la fusion et elle supportera également les congés payés non encore pris, ainsi que l'incidence des droits acquis relatifs à la période de référence en cours.

L'absorbante procèdera en outre au maintien des régimes de retraite et de prévoyance

▪ Concernant les contrats intuitu personae

- Les contrats de location :

La société STEFCO a conclu divers contrats de location dont la liste est ci-après annexée (**Annexe 6**).

- Les emprunts bancaires :

La société STEFCO a conclu des emprunts bancaires dont la liste figure en **Annexe 7**.

- Les autres contrats conclus intuitu personae

La liste des autres contrats intuitu personae figure en **annexe 17**.

▪ **Concernant les assurances**

En application de l'article L 121-10 du Code des assurances, les assurances souscrites par l'absorbée seront transmises automatiquement à l'absorbante du fait de la réalisation de la fusion-absorption.

La liste des contrats souscrits par l'absorbée figure en **Annexe 8**.

L'absorbée informera les compagnies d'assurances auprès desquelles elle a souscrit les polices d'assurances de l'opération de fusion-absorption, et en application de l'article L 121-10 deuxième alinéa du Code des assurances, l'absorbante pourra, si elle le souhaite, résilier lesdits contrats.

L'absorbante reconnaît avoir eu communication d'un exemplaire de chacune des polices et déclare dispenser l'absorbée d'en faire plus ample désignation.

Toutefois, l'article L 121-11 du Code des assurances prévoit qu'en cas d'aliénation d'un véhicule terrestre à moteur, en ce qui concerne le véhicule aliéné, le contrat d'assurance est suspendu de plein droit à partir du lendemain, à zéro heure, du jour de l'aliénation.

L'assuré doit informer l'assureur, par lettre recommandée, de la date d'aliénation du véhicule.

A défaut de remise en vigueur du contrat par accord des parties ou de résiliation par l'une d'elles, la résiliation intervient de plein droit à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter de la date d'aliénation.

La société RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION reconnaît avoir eu communication d'un exemplaire de chaque police et déclare dispenser la société absorbée d'en faire plus ample désignation.

▪ **Concernant les litiges en cours**

Pour les litiges qui existeraient au jour du présent projet de fusion, la société absorbante accepte de se substituer à la société absorbée pour toutes les conséquences connues et reconnues des contentieux en cours ou qui viendraient à survenir entre la date de signature du présent traité et la date de réalisation définitive de la présente fusion.

▪ **Concernant les engagements hors bilan de l'absorbée**

La société a conclu les engagements hors bilan dont la liste figure en **Annexe 9**. Ils seront transmis à la société absorbante par l'effet de la transmission universelle du patrimoine résultant de la fusion.

- **Concernant les marques, brevets, dessins et modèles**

La société absorbée ne détient aucun titre de propriété intellectuelle (marque, brevet...) **Annexe 10**

La liste des contrats d'hébergement et des noms de domaines détenus par la société absorbée et transmis à la société absorbante figure en **Annexe 11**.

La liste des contrats de licences de marque conclu par la société absorbée figure en **Annexe 12**.

- **Concernant les conventions conclues au sein du groupe avec la société absorbée**

La liste des conventions intra-groupe conclues avec la société absorbée figure en **Annexe 13**. Lesdites conventions seront transférées, par l'effet de la fusion, à la société absorbante.

Toutefois, les conventions ou contrats qui pourraient exister entre la société absorbée et la société absorbante, cesseront de plein droit au jour de la réalisation définitive de la présente opération de fusion.

10. CHARGES ET CONDITIONS – PRISE EN CHARGE DE L'ACTIF ET DU PASSIF

10.1 En ce qui concerne la société RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION :

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que Monsieur Gilles DUPONT ès-qualité, représentant la société absorbante, oblige celle-ci à accomplir et exécuter, à savoir :

- a) La société RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION prendra les biens et droits, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir prétendre à aucune indemnité ni réduction de la rémunération, pour quelque cause que ce soit, et notamment pour erreur de désignation, changement dans la composition des biens existant à la date d'entrée en jouissance.
- b) Elle devra, à compter du même jour, exécuter tous traités, marchés, conventions et engagements quelconques ayant pu être contractés par la société absorbée ; la société absorbante s'estimant complètement informée à cet égard et dispensant la société absorbée d'en indiquer ici le détail. La société absorbante sera subrogée de plein droit et sans novation dans tous les droits et obligations résultant desdits contrats.
- c) La société RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnements, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits, objets de l'apport fusion.
- d) La société RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de la société absorbée, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes d'emprunts ou de titres de créance pouvant exister, dans les conditions où la société absorbée serait tenue de le faire, et même avec toutes les exigibilités anticipées, s'il y a lieu, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.
- e) La société RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION respectera les engagements pris dans le régime fiscal ci-après décrit.



10.2 En ce qui concerne la société STEFCO :

Les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte, à savoir :

- a) Monsieur Xavier HUOU, représentant la société STEFCO s'oblige, ès-qualité, à fournir à la société RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions et notamment le transfert des permis de construire .

Il s'oblige notamment, et oblige la société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de la société RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION, tous actes complémentifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

- b) Le représentant de la société STEFCO ès-qualité, oblige celle-ci à remettre et à livrer à la société RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION aussitôt après la réalisation de la fusion tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.
- c) Le représentant de la société STEFCO oblige cette dernière à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la société RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des prêts accordés à la société absorbée, s'il y a lieu.
- d) Le représentant de la société STEFCO déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

Il est ici convenu et accepté que Monsieur Xavier HUOU est mandaté pour représenter la société absorbée STEFCO au-delà de sa dissolution.

11. DECLARATIONS GÉNÉRALES :

Monsieur Xavier HUOU ès-qualité au nom de la société STEFCO déclare :

- que cette société entend faire apport fusion à la société RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION de l'intégralité des biens composant son patrimoine social, sans aucune exception ni réserve, et qu'en conséquence il prend, ès-qualité, l'engagement formel, au cas où il se révélerait ultérieurement l'existence d'éléments omis dans la désignation ci-dessus, de constater la matérialité de leur apport par acte complémentaire, étant formellement entendu que toute erreur ou omission ne serait pas susceptible de modifier la valeur nette des apports en question,
- que les éléments de l'actif apporté, ne sont grevés d'aucune autre inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant ou gage quelconque autres que celles figurant en Annexe (Annexe 14).
- que la société absorbée se désiste expressément du privilège de vendeur qui pourrait théoriquement lui profiter à raison de la charge imposée à la société absorbante de supporter son passif à la date du 1^{er} janvier 2016

- que le chiffre d'affaires (hors taxes) et le résultat réalisé par elle au titre de chacun des trois derniers exercices d'exploitation se sont élevés aux montants suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Chiffre d'affaires net</u>	<u>Résultat</u>
2013	37 971 385 €	25 009 €
2014	39 147 321 €	23 545 €
2015	30 749 657 €	-145 494 €

- enfin que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent aux droits annexés ont fait l'objet de l'inventaire prescrit par l'article L 141-2 du Code de commerce et seront dès la réalisation définitive de la fusion, remis à la société absorbante.

12. COMPTABILISATION DU MALI DE FUSION

L'écart positif constaté entre :

- l'actif net à transmettre, soit 0 €
- et la valeur nette comptable des titres de la société absorbée dans le bilan de la société absorbante, soit 7 993.15 €

représentant par conséquent la somme de
constitue un mali de fusion.

- 7 993.15 €

Soit, un mali de fusion s'élevant à

7 993.15 €

Ce mali de fusion constitue au regard des dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) n° 2004-01 du 4 mai 2004 un mali technique qui sera comptabilisé en totalité dans un sous compte « Mali de fusion » du compte 207 « Fonds commercial ».

13. DECLARATIONS FISCALES

13.1 Dispositions générales

Les soussignés, es-qualité, déclarent placer la fusion, objet des présentes, sous le régime fiscal de faveur des fusions prévu aux articles 210 A et 816 - I du Code Général des Impôts.

Les représentants de la société absorbée et de la société absorbante, affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de la rémunération des apports et du passif pris en charge.

En outre, les représentants de la société absorbée et de la société absorbante obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes que celles-ci présentent un caractère fiscal, parafiscal, social ou autre, résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion.

13.2 Impôt sur les sociétés

Les soussignés, ès qualités, déclarent que les sociétés absorbée et absorbante sont des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés.

En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux dispositions de l'article 210-0A du Code général des Impôts, les soussignés, ès qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime spécial des fusions prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts.

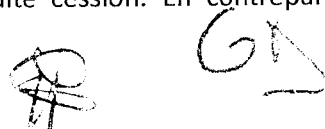
Les soussignés précisent, en tant que de besoin, que la présente fusion prendra, sur le plan fiscal, effet au 1^{er} Janvier 2016 et ce, conformément à l'article L 236-4 du Code de Commerce et aux prescriptions du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts (BOFIP-Impôts) sous la référence BOI-IS-FUS-40-10-10 n° 1, 12.09.2012. En conséquence, les résultats bénéficiaires ou déficitaires de la société absorbée depuis cette date jusqu'à la réalisation définitive de la fusion seront englobés dans le résultat de la société absorbante.

En vue de l'application de ce régime, la société absorbante s'oblige à respecter l'ensemble des prescriptions imposées par l'article 210-A-3 du Code Général des Impôts.

Ainsi, cet engagement formel étant par application du 1^{er} alinéa de l'article 210-A-3 du CGI exigé, elle s'engage, en tant que de besoin.

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée, et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la fusion ;
- à reprendre à son passif, le cas échéant, la réserve spéciale où la société absorbée a porté les plus-values à long terme antérieurement soumises à une imposition au taux réduit de 10%, de 15%, de 18%, de 19% ou de 25%, ainsi que la réserve où ont été portées, le cas échéant, par la société absorbée les provisions pour fluctuation des cours, en application de l'article 39, I, 5° du Code Général des Impôts ;
- à se substituer, le cas échéant, à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport, ou des biens qui leur sont assimilés en application de l'article 210 A 6 du Code Général des Impôts, d'après la valeur que ces biens avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la société absorbée, à la date de prise d'effet de l'opération de fusion ;
- à réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions et délais fixés à l'article 210 A. 3 d du Code général des impôts, les plus-values éventuellement dégagées sur les biens amortissables qui lui sont apportés. La réintégration des plus-values est effectuée par parts égales sur une période de cinq ans. Cette période est portée à quinze ans pour les constructions et les droits qui se rapportent à des constructions ainsi que pour les plantations et les agencements et les aménagements des terrains amortissables sur une période au moins égale à cette durée. Lorsque le total des plus-values nettes sur les constructions, les plantations et les agencements et aménagements des terrains excèdent 90 % de la plus-value nette globale sur éléments amortissables, la réintégration des plus-values afférentes aux constructions, aux plantations et aux agencements et aménagements des terrains est effectuée par parts égales sur une période égale à la durée moyenne pondérée d'amortissement de ces biens.

Etant spécifié à cet égard qu'en vertu des dispositions précitées, la cession de l'un des biens amortissables reçus entraînera l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas encore été réintégrée à la date de ladite cession. En contrepartie, les



amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables sont calculés d'après la valeur qui leur a été attribuée lors de l'apport.

Pour le calcul de la durée moyenne d'amortissement des biens mentionnés à l'article 210-A-3-d du Code Général des Impôts, il sera fait application des termes du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts (BOFIP-Impôts) sous la référence BOI-IS-FUS-10-20-40-20 n° 100 et 110, 04-05-2016..

- à inscrire à son bilan, les éléments apportés autres que les immobilisations ainsi que les biens qui leur sont assimilés en application de l'article 210 A 6 du code général des impôts, pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée. A défaut, la société absorbante devra comprendre, dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'opération de fusion, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la société absorbée ;
- à assimiler, conformément à l'article 210 A-5, les droits afférents à un contrat de crédit-bail conclu dans les conditions prévues aux 1 et 2 de l'article L 313-7 du Code Monétaire et Financier à des éléments de l'actif immobilisé, amortissables ou non amortissables, dans les conditions prévues à l'article 39 duodecies A ; et à calculer, pour application du c du 3 de l'article 210 A, en cas de cession ultérieure des droits afférents à un contrat de crédit-bail qui sont assimilés à des éléments non amortissables ou de cession du terrain, la plus-value d'après la valeur que ces droits avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la société absorbée ;

Etant entendu que les dispositions de l'article 210 A-5 s'appliquent aux droits afférents aux contrats de crédit bail portant sur des éléments incorporels amortissables d'un fonds de commerce ou d'un fonds artisanal.

- à assimiler, conformément à l'article 210 A-6, les titres de portefeuille dont le résultat de cession est exclu du régime des plus et moins-values à long terme conformément à l'article 219 du CGI à des éléments de l'actif immobilisé ; et à calculer pour l'application du c du 3 de l'article 210 A, en cas de cession de ces titres, la plus-value d'après la valeur que ces titres avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la société absorbée ;
- à reprendre, le cas échéant, les engagements pris antérieurement par la société absorbée à l'occasion de fusions ou d'opérations assimilées ;
- à accomplir les obligations déclaratives prévues à l'article 54 septies du Code Général des Impôts et à joindre, en application de l'article 54 septies I du CGI, à sa déclaration de résultats souscrite au titre de l'exercice de réalisation de l'opération et des exercices suivants et ce, tant que subsistent à l'actif du bilan des éléments auxquels est attaché un report d'imposition, un état de suivi des valeurs fiscales des éléments amortissables et non amortissables apportés et bénéficiant d'un sursis d'imposition établi conformément à l'article 38 quindecies de l'annexe III au Code Général des Impôts ;
- et à tenir en application de l'article 54 septies II du Code Général des Impôts le registre de suivi des plus values sur les éléments d'actif non amortissables dont l'imposition a été reportée et à le conserver dans les conditions prévues à l'article L 102 B du L.P.F jusqu'à la fin de la 3ème année qui suit celle au titre de laquelle le dernier bien apporté, porté sur le registre, est sorti de son actif.

En outre, dans la mesure où, par application des dispositions du Règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 (JO du 07 juin 2004), les apports se font sur la base de la valeur nette comptable au 31 décembre 2015, et conformément aux dispositions du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts (BOFIP-Impôts) sous la référence BOI-IS-FUS-30-10 n° 1, 12.09.2012, la société absorbante reprendra à son bilan les écritures comptables de la société absorbée, en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la



valeur d'origine des éléments de l'actif immobilisé, les amortissements et les provisions pour dépréciation constatés ; et elle continuera de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée.

Conformément à l'article 42 septies du code général des impôts la société absorbante déclare exercer l'option prévue à cet article et s'engage en conséquence à procéder elle-même à la réintégration de la fraction des subventions d'équipement non encore rapportées à la date d'effet de la fusion par la société absorbée.

Il est ici précisé qu'il n'y a pas de subventions restant à imposer au 31/12/2015.

De surcroit, Société Absorbante s'engage à se substituer, le cas échéant, aux engagements de la Société Absorbée en ce qui concerne la fraction de la provision pour investissements non encore employée à la date de l'opération, conformément à l'article 237 bis A II.4 du Code Général des Impôts.

Par ailleurs, en application de l'article 210 A, 3 et de l'article 39 quaterdecies, 2 du Code Général des Impôts, la société absorbante s'engage, en tant que de besoin, à procéder elle-même à la réintégration des plus-values à court terme afférentes à des biens amortissables, réalisée à la suite de la perception d'indemnités d'assurances ou de l'expropriation d'immeubles, dont la prise en compte a été différée pour l'imposition de la société absorbée en application de l'articles 39 quaterdecies, 1 ter du Code Général des Impôts.

Enfin la société absorbante, au nom et pour le compte de la société absorbée, s'oblige à respecter les prescriptions légales et notamment :

- à informer, dans le délai de quarante-cinq jours mentionné à l'article 201-I du Code Général des Impôts et courant à compter de la date de publication dans un journal d'annonces légales de la présente opération de fusion, au service des impôts dont la société absorbée relève de la cessation d'activité de cette dernière et de leur faire connaître la date à laquelle la fusion a été effective ainsi que l'identité et l'adresse de la société absorbante ;
- à produire, dans le délai de soixante jours mentionné à l'article 201-3 du Code Général des Impôts et courant à compter de la date de publication dans un journal d'annonces légales de la présente opération de fusion, un bilan de cessation d'activité de la société absorbée et la déclaration de ses résultats, au service des impôts dont elle relève ;
- à joindre en application de l'article 54 septies I du Code Général des Impôts à ce bilan de cessation d'activité, un état de suivi des valeurs fiscales des éléments amortissables et non amortissables apportés et bénéficiant d'un sursis d'imposition, établi conformément à l'article 38 quindecies de l'annexe III au Code Général des Impôts.

13.3 Taxe sur la valeur ajoutée

La présente opération de fusion constitue la transmission d'une universalité de biens, visée par les dispositions de l'article 257 bis du C.G.I. et par les prescriptions du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts (BOFIP-Impôts) notamment sous la référence BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10 n° 1 et suivants, 01.10.2012, BOI-TVA-DED-60-20-10, 02.03.2016 ainsi que la décision de Rescrit référencée RES n° 2005/34 (TVA) publiée le 12.01.2006.

Les sociétés absorbante et absorbée sont toutes deux assujetties et redevables de la TVA sur la totalité de leur chiffre d'affaires et au titre de l'universalité transmise.

La société absorbante sera donc purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de la société absorbée.

Ainsi :

- le crédit de TVA dont la société absorbée disposera éventuellement à la date où elle cessera juridiquement d'exister, sera transféré purement et simplement au profit de la société absorbante ; laquelle s'engage à adresser au service des impôts dont elle dépend, une déclaration indiquant le montant du crédit de TVA transféré, et à en fournir, sur sa demande, la justification comptable (BOI-TVA-DED-50-20-20 n° 130, 06-05-2015).
- En ce qui concerne les apports de biens d'investissements, de marchandises et de biens meubles incorporels, compris dans la présente transmission d'universalité, ceux-ci seront, conformément aux dispositions de l'article 257 bis du CGI, dispensés de TVA.

La société absorbante sera, en effet, réputée, conformément au I de l'article 257 bis du CGI précité, continuer la personne de la société absorbée, notamment à raison des régularisations de la taxe déduite, par cette dernière.

Il est par ailleurs précisé qu'au titre des biens donnés en location et pour lesquels la société absorbée a opté pour l'assujettissement des loyers à la TVA la société absorbante entend poursuivre l'activité de location soumise à TVA et s'engage dès après la réalisation de la fusion à exercer l'option pour l'assujettissement des loyers à la TVA au titre de ces mêmes biens.

La société absorbante sera donc tenue aux régularisations prévues à l'article 207 de l'annexe II du CGI qui auraient été exigibles si la société absorbée avait continué à utiliser ces biens.

Conformément aux dispositions de l'article 287-5-c du CGI commenté au BOI-TVA-DECLA 20-30-20 n° 20, 12.09.2012, le montant total hors taxes de la présente transmission devra être mentionné sur la déclaration de chiffre d'affaires de la société absorbée et sur celle de la société absorbante, souscrite au titre du mois, ou le cas échéant de la période, au cours duquel la présente opération de fusion est devenue définitive. Ce montant devra être mentionné sur la ligne 05 « Autres opérations non imposables ».

Enfin, en application des articles 286-I-1° du Code Général des Impôts et 36 de l'annexe IV au CGI, la société absorbante s'engage, au nom et pour le compte de la société absorbée, à informer le service des impôts des entreprises auprès duquel cette dernière dépose ses déclarations de TVA de la cessation de son activité dans les 30 jours suivant la date d'effet de l'opération de fusion, c'est-à-dire, en principe, la dernière assemblée générale ayant approuvé l'opération.

13.4 Enregistrement

Pour les perceptions de droits d'enregistrement, les soussignés déclarent expressément que la société absorbée et que la société absorbante sont deux sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés et qu'elles entendent ainsi placer la présente opération sous le régime fiscal de l'article 816 du Code Général des Impôts concernant les actes constatant des opérations de fusions. En conséquence, la fusion sus visée sera soumise au seul droit fixe de 500 €, le capital social de la société absorbante étant supérieur à 225.000 € à l'issue de l'opération.

Les parties conviennent expressément en tant que de besoin que le passif apporté sera imputé prioritairement sur l'actif circulant (créances, stocks et divers) et sur les charges constatées d'avance puis sur les immobilisations financières.



13.5 Déclarations relatives aux taxes assises sur les salaires

Nonobstant ce qui suit, la Société Absorbante devra faire son affaire personnelle du paiement des taxes assises sur les salaires à compter de son entrée en jouissance et prendra à sa charge, à compter de cette même date, toutes les obligations relatives aux taxes et participations assises sur les salaires, à la formation professionnelle continue, au congé formation et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise concernant le personnel repris.

La Société Absorbante produira notamment, au nom et pour le compte de la Société Absorbée, les déclarations relatives à la taxe sur les salaires, la taxe d'apprentissage, la participation au financement de la formation professionnelle continue et la participation des employeurs à l'effort de construction, dans le délai de 60 jours prévu à l'article 201-3 du Code Général des Impôts, au titre des salaires payés entre le 1er janvier 2016 et la date de réalisation effective de la fusion. En application de l'article R. 6331-33 du Code du travail, relatif à la participation au financement de la formation professionnelle continue, la Société Absorbante produira également dans les 60 jours de la cessation d'entreprise, la déclaration relative à l'année précédente.

Dans ce même délai de 60 jours, la Société Absorbante s'engage à verser, au nom et pour le compte de la Société Absorbée le montant de la taxe sur les salaires dont la Société Absorbée est redevable le cas échéant et le montant de la taxe d'apprentissage dont la Société Absorbée est redevable, après imputation des dépenses libératoires qu'elle a supportées le cas échéant depuis le début de l'année civile.

S'agissant de la participation à l'effort de construction, conformément aux dispositions mentionnées au BOI-TPS-PEEC-40-20141218 (§§250-260), la Société Absorbante en tant que nouvel exploitant peut demander à être subrogée dans l'ensemble des droits et obligations de l'ancien exploitant, la Société Absorbée, et ainsi bénéficier du droit au report des investissements excédentaires de son prédécesseur. En revanche, la Société Absorbante est tenue d'assumer les obligations susceptibles d'incomber à la Société Absorbée à raison, notamment d'investissements antérieurs.

Cet avantage est subordonné aux deux conditions suivantes :

- les investissements réalisés antérieurement par la Société Absorbée au titre de la participation obligatoire (immeubles, etc.) doivent être repris au bilan de la Société Absorbante ;
- la Société Absorbante doit prendre l'engagement exprès de se soumettre aux obligations pouvant incomber à la Société Absorbée du chef desdits investissements. Cet engagement doit être transmis au service des impôts dont relève l'entreprise.

Conformément aux dispositions mentionnées au BOI-TPS-PEEC-40-20141218 (§§280), en cas de fusion-absorption ou d'opérations assimilées placées sous le régime spécial des fusions, la prise en charge par la Société Absorbante des obligations de la Société Absorbée, qui entraîne le bénéfice du report des excédents d'investissements, résulte d'un engagement joint à la déclaration fiscale de cessation d'activité souscrite en application de l'article 201 du CGI et de l'article 221 du CGI, quand bien même l'engagement de la Société Absorbante serait constaté dans l'acte de fusion.

La Société Absorbante déclare par la présente qu'elle est informée de la possibilité qui lui est offerte de reprendre le cas échéant, les engagements de la Société Absorbée, sous réserve de reprendre également les obligations de cette dernière eu égard auxdits investissements. En fonction de l'existence ou non d'excédents d'investissements et d'éventuelles obligations y afférentes, la Société Absorbante se réserve la possibilité de joindre ou non à la déclaration de cessation d'activité de la Société Absorbée l'engagement susvisé.

13.6 Déclaration annuelle des honoraires

La société absorbante souscrira, au nom et pour le compte de la société absorbée, la déclaration annuelle des honoraires (DAS2), pour la période comprise entre le 1er janvier 2016 et la date de réalisation de la fusion, dans un délai de 60 jours susmentionné.

13.7 Contribution économique territoriale

Au regard de la contribution économique territoriale (CET), la fusion génère un changement d'exploitant, générant notamment les obligations déclaratives ci-dessous rappelées.

En application de l'article 1477 II-b du Code Général des Impôts, la société absorbée, en tant qu'ancien exploitant, doit adresser sur papier libre, avant le 1er janvier de l'année suivant celle de l'opération, soit au plus tard le 31 décembre 2016, au service des impôts dont elle relève, une déclaration de changement d'exploitant pour les besoins de la Cotisation Foncière des Entreprises en précisant notamment la date de la fusion et l'identité de la société absorbante.

La société absorbante, en sa qualité de nouvel exploitant, souscrira pour les besoins de la Cotisation Foncière des Entreprises une déclaration provisoire n° 1447 C, avant le 1er janvier de l'année suivant celle de la fusion, soit au plus tard le 31 décembre 2016, visant à informer l'Administration fiscale de l'opération de fusion. Néanmoins, cette déclaration étant estimative, les bases mentionnées pourront faire l'objet d'une régularisation, par le biais de la déclaration 1447M, qui sera déposée avant le deuxième jour ouvré suivant le 1er mai de l'année suivant celle de l'opération.

Pour les besoins de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, la société absorbante souscrira, au nom et pour le compte de la société absorbée, la déclaration de valeur ajoutée n°1330-CVAE ainsi que la déclaration liquidative n° 1329-DEF relatives à la valeur ajoutée produite pendant la période qui court du jour de l'ouverture de l'exercice en cours lors de la fusion jusqu'à la date de la réalisation définitive de l'opération, dans le délai de soixante jours courant à compter de la date de publication dans un journal d'annonces légales de la présente opération de fusion.

Et plus généralement, les sociétés absorbée et absorbante devront se conformer aux dispositions fiscales, parafiscales, sociales et autres applicables du fait de l'opération de fusion.

14. DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ STEFCO NON SUIVIE DE LIQUIDATION :

Du fait de la transmission universelle du patrimoine de la société absorbée à la société RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION, la société STEFCO se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait de la réalisation définitive de la fusion, c'est-à-dire à l'issue de la réalisation de la condition suspensive telle que mentionnée à l'article 15 ci-après.

L'ensemble du passif de la société absorbée devant être entièrement transmis à la société RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION, la dissolution de la société STEFCO du fait de la fusion ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de cette société.

15. REALISATION DE LA FUSION

La fusion projetée est subordonnée à l'approbation de l'opération de fusion par l'associé unique de la société absorbante.

La fusion deviendra définitive à l'issue de la réalisation de cette décision.



A défaut de réalisation de l'opération, le 31 Décembre 2016 au plus tard, le présent projet sera considéré comme nul et de nul effet, sans indemnité de part ni d'autre.

16. STIPULATIONS DIVERSES

16.1 POUVOIRS POUR LES FORMALITES

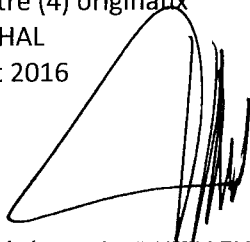
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications où besoin sera, ainsi que, plus généralement, pour effectuer toutes formalités qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de la réalisation de la fusion et, notamment, les dépôts au Greffe du Tribunal de Commerce.

Les sociétés participantes s'engagent à donner les signatures nécessaires à l'accomplissement de toutes formalités relatives à l'opération projetée.


16.2 FRAIS ET DROITS

Les frais, droits et honoraires occasionnés par la fusion seront supportés par la société absorbante.

Fait en quatre (4) originaux
A WASQUEHAL
Le 29 Juillet 2016



Pour la société RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION
Monsieur Gilles DUPONT



Pour la société STEFCO
Monsieur Xavier HUOU

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Comptes annuels de la société absorbée au 31/12/2015
- Annexe 2 : Comptes annuels de la société absorbante au 31/12/2015
- Annexe 3 : Liste des biens et droits immobiliers
- Annexe 4 : Liste des participations
- Annexe 5 : Liste du personnel transféré
- Annexe 6 : Liste des contrats de location
- Annexe 7 : Liste des emprunts souscrits par la société absorbée
- Annexe 8 : Liste des contrats d'assurances souscrits par la société absorbée
- Annexe 9 : Liste des engagements hors bilan conclus par la société absorbée
- Annexe 10 : Liste des droits de propriété intellectuelle transmis à la société absorbante (marques)
- Annexe 11 : Liste des contrats d'hébergements et des noms de domaines transmis à la société absorbante
- Annexe 12 : Liste des contrats de licence de marques
- Annexe 13 : Liste des conventions conclues au sein du groupe RABOT DUTILLEUL avec la société absorbée
- Annexe 14 : Etat des inscriptions
- Annexe 15 : Liste des immobilisations de la société absorbée au 31/12/2015
- Annexe 16 : Liste des véhicules
- Annexe 17 : Contrats intuitu personae



Annexe 1

Comptes annuels de la société absorbée au 31/12/2015

Handwritten initials or signature, possibly 'GJ' or similar, located at the bottom right of the page.

STEF

16 rue Nicolas APPERT

91400 ORSAY

Comptes annuels au 31 décembre 2015

STEF SAS



SOMMAIRE

BILAN	
Bilan actif	1
Bilan passif	2
COMPTE DE RESULTAT	
Compte de résultat partie 1	3
Compte de résultat partie 2	4
ANNEXE	5
Règles et méthodes comptables	6
Informations sur Bilan et Compte de résultat	8
Etat de l'actif immobilisé	9
Etat des amortissements	10
Etat des provisions	11
Etat des échéances, des créances et des dettes	12
Produits à recevoir	13
Charges à payer	14
Charges et produits constatés d'avance	15
Charges et produits exceptionnels	16
Eléments relatifs à plusieurs postes du bilan	17
Composition du capital social	18
Ventilation du chiffre d'affaires	19
Engagements financiers et autres informations	20
Crédit-bail	21
Engagements financiers	22
Identité sociétés mères consolidant société	23

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2015	31/12/2014
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	14 340	14 340		
Fonds commercial	13 720		13 720	13 720
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	975 406	855 828	119 578	180 244
Autres immobilisations corporelles	144 513	86 971	57 542	75 987
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	200		200	
Autres immobilisations financières	393 362		393 362	583 355
ACTIF IMMOBILISE	1 541 542	957 139	584 403	853 307
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens	81 439		81 439	7 868
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	10 346 292	148 557	10 197 735	9 807 325
Autres créances	6 417 490		6 417 490	5 827 430
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	420 802		420 802	155 896
(dont actions propres :)				
Disponibilités	1 361 289		1 361 289	747 267
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	93 518		93 518	1 010
ACTIF CIRCULANT	18 720 829	148 557	18 572 273	16 546 796
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	20 262 371	1 105 696	19 156 675	17 400 103

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2015	31/12/2014
Capital social ou individuel (dont versé : 100 000)	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	21 949	21 949
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	23 545	
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(145 494)	23 545
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	(0)	145 494
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	556 347	520 102
Provisions pour charges	61 225	1 713
PROVISIONS	617 572	521 815
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 669	19 057
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		1 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 344 636	648 589
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 109 071	10 566 419
Dettes fiscales et sociales	4 054 838	3 889 432
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	736 357	785 318
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 285 532	822 978
DETTES	18 539 103	16 732 793
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	19 156 675	17 400 103

Résultat de l'exercice en centimes

-145 494,46

Total du bilan en centimes

19 156 675,25

COMPTES DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2015	31/12/2014
Ventes de marchandises	1 445		1 445	24 517
Production vendue de biens	28 871 269		28 871 269	38 097 707
Production vendue de services	1 876 944		1 876 944	1 025 098
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	30 749 657		30 749 657	39 147 321
Production stockée			73 571	(3 703)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			149 246	287 920
Autres produits			29 075	2 379
PRODUITS D'EXPLOITATION			31 001 550	39 433 917
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			3 061 294	6 721 672
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			22 949 778	24 679 676
Impôts, taxes et versements assimilés			378 533	405 599
Salaires et traitements			5 093 523	5 823 254
Charges sociales			1 790 212	2 097 388
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			101 300	132 607
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			64 965	
Dotations aux provisions			145 391	451 535
Autres charges			82 350	7 380
CHARGES D'EXPLOITATION			33 667 347	40 319 110
RESULTAT D'EXPLOITATION			(2 665 798)	(885 194)
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			29 421	52 595
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			29 421	52 595
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			13 095	3 690
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			13 095	3 690
RESULTAT FINANCIER			16 326	48 906
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(2 649 472)	(836 288)

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 505 485	806 592
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 167	47 677
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		13 664
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 507 652	867 932
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 594	1 349
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	80	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		6 750
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 675	8 099
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 503 977	859 834
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	33 538 623	40 354 444
TOTAL DES CHARGES	33 684 117	40 330 899
BENEFICE OU PERTE	(145 494)	23 545

ANNEXE

ANNEXE

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Une subvention d'équilibre de 2 469 709 € a été accordée à STEFCO par son actionnaire unique, RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au plan Comptable Général.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

En application de l'avis CRC 2002-10, la société a procédé à une analyse de ses immobilisations et a conclu qu'aucune d'entre elles ne donnait lieu à ventilation par composant. Par ailleurs, les durées d'usage n'ont pas été remises en cause pour les biens non décomposables, elles ont été jugées peu significatives.

AMORTISSEMENTS

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Logiciel : 1 an
- Agencement et aménagement de constructions : 6 à 10 ans
- Matériel de bureau : 2 à 4 ans
- Matériel et outillage : 2 à 10 ans
- Matériel de transport : 2 à 4 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans

En 2015 aucun amortissement dérogatoire n'a été constaté. Le mode d'amortissement comptable est le linéaire.

METHODE DE COMPTABILISATION DES RESULTATS DE CHANTIERS

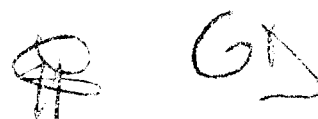
Pour les chantiers, la méthode utilisée est celle de l'avancement. Les éventuelles pertes à terminaison font l'objet d'une provision pour risques et charges.

MONTANT DES CREANCES ET DES DETTES REPRESENTÉES PAR DES EFFETS DE

COMMERCE

Effets à recevoir : Néant

Effets à payer : 380 431 €



CLIENTS

La perte estimée au jour de clôture est provisionnée à 100%.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

L'ensemble des litiges connus à la date d'arrêté des comptes a fait l'objet d'une estimation afin de procéder au provisionnement du risque encouru.

VENTILATION DES EFFECTIFS

L'effectif moyen de STEFCO (intérimaires inclus) s'élève en 2015 à un total de 127 personnes, il se répartit de la manière suivante :

Ouvriers : 85

Etam : 19

Cadres : 23

III - IMPOTS SUR LES SOCIETES

STEFECO a conclu une convention d'intégration fiscale avec sa société mère RABOT DUTILLEUL HOLDING. De par cette convention, STEFCO supporte comme en l'absence d'intégration la charge d'impôts qui lui est propre.

IV- CICE

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 179 354 €

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution de charges sociales. Au bilan, il a été imputé en autres créances et plus précisément en compte courant groupe, dans le cadre de la convention d'intégration fiscale.

Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui va être demandé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société par la société mère RABOT DUTILLEUL HOLDING. Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice (en appréciant par année civile la probabilité d'obtention finale du montant déterminé de CICE au titre de chaque salarié).

L'utilisation du CICE a été effectuée en conformité avec les textes qui le régissent et a pu concerner les investissements, les dépenses de recherche, de formation, de recrutement, ainsi que les dépenses liées au développement durable et à la prospection pour de nouveaux marchés et également à la reconstitution de la trésorerie.

V- SITUATION FISCALE DIFFEREE

Au 31 décembre 2015, le déficit fiscal à reporter s'élève à 985 412 €.



**INFORMATIONS
BILAN ET RESULTAT**

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 061		
Terrains			
	<i>Dont composants</i>		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agencements, aménagements			
Install. techniques, matériel et outillage industriels	972 367		21 493
Installations générales, agencements, aménagements	72 482		
Matériel de transport	38 249		776
Matériel de bureau, informatique, mobilier	69 624		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 152 723		22 269
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	583 355		32 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	583 355		32 000
TOTAL GENERAL	1 764 139		54 269

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			28 061	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agencements				
Installations techn., matériel et outillages industriels		18 454	975 406	
Installations générales, agencements divers			72 482	
Matériel de transport		36 619	2 407	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			69 624	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		55 073	1 119 919	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		221 793	393 562	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		221 793	393 562	
TOTAL GENERAL		276 866	1 541 542	

AMORTISSEMENTS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 340			14 340
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agencemnts, aménagmnts				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	792 123	82 160	18 454	855 828
Installations générales, agencements et aménagements divers	22 568	10 711		33 279
Matériel de transport	34 680	3 503	36 538	1 644
Matériel de bureau et informatique, mobilier	47 121	4 926		52 047
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	896 492	101 300	54 993	942 799
TOTAL GENERAL	910 832	101 300	54 993	957 139

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour gros entretiens, grandes révis. Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	520 102 1 713	84 166 61 225	47 921 1 713	556 347 61 225
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	521 815	145 391	49 634	617 572
Dépréciations immobilisations incorporelles Dépréciations immobilisations corporelles Dépréciations titres mis en équivalence Dépréciations titres de participation Dépréciations autres immobilis. financières Dépréciations stocks et en cours Dépréciations comptes clients Autres dépréciations	 85 184	 64 965	 1 592	 148 557
DEPRECIATIONS	85 184	64 965	1 592	148 557
TOTAL GENERAL	607 000	210 356	51 227	766 129
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles		210 356	51 227	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

CREANCES ET DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Créances rattachées à des participations			
Prêts	200	200	
Autres immobilisations financières	393 362	393 362	
Clients douteux ou litigieux	180 041	180 041	
Autres créances clients	10 166 251	10 166 251	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	40	40	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	9 585	9 585	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 810 917	1 810 917	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	66 000	66 000	
Groupe et associés	3 014 295	3 014 295	
Débiteurs divers	1 516 652	1 516 652	
Charges constatées d'avance	93 518	93 518	
TOTAL GENERAL	17 250 862	17 250 862	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	2 000		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	1 800		
Prêts et avances consentis aux associés			

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an, -5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	8 669	8 669		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	11 109 071	11 109 071		
Personnel et comptes rattachés	2 737	2 737		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	704 248	704 248		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	3 293 876	3 293 876		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	53 978	53 978		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	736 357	736 357		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 285 532	1 285 532		
TOTAL GENERAL	17 194 468	17 194 468		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 000			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

31/12/2015

PRODUITS A RECEVOIR	995 358,40
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	579 225,60
4181000 CLIENTS, FACT. A ETABLIR	550 460,40
4181100 CLIENTS FACTURES A ETABLIR AuxiliarisUs	28 765,20
AUTRES CREANCES	389 268,50
4098000 FRS, AVOIRS A RECEVOIR	278 714,90
4098100 FRS AVOIRS A RECEVOIR AuxiliarisUs	44 553,60
4487000 ETAT AUTRES PRODUITS A RECEVOIR	66 000,00
GROUPE	26 864,30
4518710 GROUPE INTERETS A RECEVOIR AuxiliarisUs	26 864,30
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	995 358,40



DETAIL DES CHARGES A PAYER

31/12/2015


CHARGES A PAYER	4 050 726,89
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH	3 179 415,50
4081000 FRS, FACTURES NON PARVENUES	2 957 407,78
4081100 FRS FACTURES NON PARVENUES AuxiliarisUs	222 007,72
AUTRES DETTES	730 287,61
4198000 CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	730 136,33
4198100 CLIENTS AVOIRS A ETABLIR AuxiliarisUs	151,28
DETTES FISCALES ET SOCIALES	132 354,89
4386000 SS & ORG.SOCX-AUT.CHARG.A PAYER	78 376,93
4486000 ETAT, AUTRES CHARGES A PAYER	53 977,96
INTERETS COURUS SUR DECOUVERT	8 668,89
5186000 INTERETS COURUS A PAYER	8 668,89
TOTAL DES CHARGES A PAYER	4 050 726,89



DETAIL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

31/12/2015

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	93 518,14
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	93 518,14
4860000 CHARGES CONSTATEES D AVANCE	93 518,14
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	(1 285 532,00)
	(1 285 532,00)
4870000 PRODUITS CONSTATES D AVANCE	(1 285 532,00)
TOTAL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	(1 192 013,86)



CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

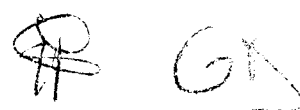
<i>Nature des charges</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
Pénalités versées	3 100	671800
Amendes	494	671800
Valeur nette comptable immobilisations cédées	80	675200
TOTAL	3 675	

<i>Nature des produits</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
Subvention d'équilibre	2 469 709	7715000
Produits de retenues de garantie		7718000
Cessions immobilisations	2 167	7752000
Pénalités perçues	35 776	7711000
Reprise Amort Dérogatoires		7872500
TOTAL	2 507 652	



ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN

<i>Rubriques</i>	<i>Entreprises liées</i>	<i>Participations</i>	<i>Dettes, créances en effets comm.</i>
ACTIF IMMOBILISE			
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés	450 487		
Autres créances	3 058 849		
DETTES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 029 871		
Autres dettes	151		



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

<i>Catégories de titres</i>	<i>Nombre de titres</i>			<i>Valeur nominale</i>
	<i>à la clôture de l'exercice</i>	<i>créés pendant l'exercice</i>	<i>remboursés pendant l'exercice</i>	
Actions ordinaires	5 000			20,00



VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN KE

<i>Rubriques</i>	<i>Chiffre d'affaires France</i>	<i>Chiffre d'affaires Export</i>	<i>Total 31/12/2015</i>	<i>Total 31/12/2014</i>	<i>% 15 / 14</i>
Travaux Batiment	28 787		28 787	38 175	-24,59 %
Prorata	497		497	576	-13,76 %
Autres prestations de services	1 465		1 465	371	294,74 %
Vente de marchandises	1		1	25	-94,29 %
TOTAL	30 750		30 750	39 147	-21,45 %



**ENGAGEMENTS FINANCIERS,
AUTRES INFORMATIONS**

RGD

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

<i>Rubriques</i>	<i>Terrains</i>	<i>Constructions</i>	<i>Matériel outillage</i>	<i>Autres immobilisations</i>	<i>Total</i>
VALEUR D'ORIGINE			196 580	101 112	297 693
AMORTISSEMENTS					
TOTAL					
VALEUR NETTE			196 580	101 112	297 693
REDEVANCES PAYEES					
Exercice en cours			41 274	44 206	85 480
TOTAL			41 274	44 206	85 480
REDEVANCES A PAYER					
A un an au plus			41 274	24 277	65 551
A plus d'un an et moins de 5 ans			82 548		82 548
TOTAL			123 822	24 277	148 099
VALEUR RESIDUELLE			1 966	1 011	2 977

ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>Rubriques</i>	<i>Montant hors bilan</i>
Engagements Indemnités de départ en retraite	206 635
Aucune provision n'a été constituée.	
* Ouvriers : La couverture des engagements de retraite est assurée par la C.N.P.O. moyennant le règlement de cotisations assises sur les salaires.	
* Appointés : L'engagement d'indemnités de départ en retraite a été calculé selon les hypothèses suivantes :	
- Effectif constant	
- Revalorisation des salaires	
- Actualisation de la dette future	
- Utilisation d'une table de probabilité combinant âge et ancienneté	
- Pondération de l'indemnité en fonction du temps de présence du salarié à la fin de l'exercice rapporté au temps de présence total supposé jusqu'au départ en retraite	
L'engagement résiduel est estimé au 31/12/2015 (y.c.charges sociales) à :	206 635
Autres engagements	23 392 205
- Cautions données par les banques en couverture de garantie	17 748 304
- Clause de retour à meilleure fortune sur le soutien apporté par la société mère:	
au titre de 2008 :	1 807 192
au titre de 2009:	667 000
au titre de 2014:	700 000
au titre de 2015:	2 469 709
TOTAL	23 598 840

**IDENTITE DES SOCIETES MERES
CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE**

<i>Dénomination sociale - siège social</i>	<i>Forme</i>	<i>Montant capital</i>	<i>% détenu</i>
RABOT DUTILLEUL HOLDING 594 Avenue Willy BRANDT 59777 EURALILLE	SAS	5 475 776	100,00 %

Annexe 2

Comptes annuels de la société absorbante au 31/12/2015

RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION

10 AVENUE DE FLANDRE

59290 WASQUEHAL

Comptes annuels au 31 décembre 2015

R.D.C. SAS

Handwritten initials 'RD' and 'GD' in the bottom right corner of the page.

SOMMAIRE

BILAN	
Bilan actif	1
Bilan passif	2
COMPTE DE RESULTAT	
Compte de résultat partie 1	3
Compte de résultat partie 2	4
ANNEXE	5
Règles et méthodes comptables	6
Informations sur Bilan et Compte de résultat	8
Etat de l'actif immobilisé	9
Etat des amortissements	10
Etat des provisions	11
Etat des échéances, des créances et des dettes	12
Produits à recevoir	13
Charges à payer	14
Charges et produits constatés d'avance	15
Charges et produits exceptionnels	16
Eléments relatifs à plusieurs postes du bilan	17
Composition du capital social	18
Variation des capitaux propres	19
Ventilation du chiffre d'affaires	20
Transfert de charges	21
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	22
Engagements financiers et autres informations	23
Crédit-bail	24
Engagements financiers	25
Dettes garanties par des sûretés réelles	26
Situation fiscale latente ou différée	27
Effectif moyen	28
Identité sociétés mères consolidant société	29
Liste des filiales et participations	30
Incidence évaluations fiscales dérogatoires	31

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amort. Prov.</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	859 336	236 276	623 059	794 429
Fonds commercial	6 097 961		6 097 961	6 097 961
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	4 884 606	2 886 563	1 998 043	1 964 530
Autres immobilisations corporelles	2 311 255	1 234 483	1 076 772	1 379 074
Immobilisations en cours				26 269
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	4 328 533	1 633 892	2 694 641	2 422 818
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	35 419	35 419		
Autres immobilisations financières	2 775 838	5 754	2 770 084	2 549 050
ACTIF IMMOBILISE	21 292 948	6 032 388	15 260 560	15 234 131
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	195 878	3 861	192 017	144 220
En-cours de production de biens	122 592		122 592	85 400
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	41 133 663	180 273	40 953 390	53 106 569
Autres créances	68 579 312		68 579 312	65 971 442
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	8 381 970		8 381 970	6 111 740
(dont actions propres :)				
Disponibilités	686 041		686 041	848 460
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	350 531		350 531	173 542
ACTIF CIRCULANT	119 449 989	184 135	119 265 854	126 441 373
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	140 742 937	6 216 522	134 526 414	141 675 504

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2015	31/12/2014
Capital social ou individuel (dont versé : 8 000 000)	8 000 000	8 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	10	10
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	800 000	800 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)	35 207	35 207
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	277 763	277 763
Report à nouveau	973 374	973 374
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	565 631	268 137
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	16 914	16 914
CAPITAUX PROPRES	10 668 899	10 371 405
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	7 865 666	6 590 520
Provisions pour charges	512 604	1 542 131
PROVISIONS	8 378 270	8 132 651
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	102 143	351 096
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	12 684 953	16 703 358
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	6 507 036	4 721 952
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 534 452	56 324 621
Dettes fiscales et sociales	23 126 321	21 515 090
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	949 184	732 573
Autres dettes	2 859 329	3 028 481
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	16 715 828	19 794 277
DETTES	115 479 246	123 171 448
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	134 526 414	141 675 504

Résultat de l'exercice en centimes

565 630,88

Total du bilan en centimes

134 526 414,34

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2015	31/12/2014
Ventes de marchandises	219 513		219 513	
Production vendue de biens	205 850 579		205 850 579	170 674 031
Production vendue de services	9 162 684	868 540	10 031 224	14 510 224
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	215 232 775	868 540	216 101 315	185 184 255
Production stockée			37 192	(152 537)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			19 936	45 142
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 140 837	5 075 697
Autres produits			127 646	101 038
PRODUITS D'EXPLOITATION			219 426 927	190 253 595
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			219 513	
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			19 142 932	12 904 449
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(48 851)	10 038
Autres achats et charges externes			151 110 348	127 893 379
Impôts, taxes et versements assimilés			2 191 968	2 283 061
Salaires et traitements			24 321 461	24 679 805
Charges sociales			16 479 418	17 442 313
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			837 963	810 418
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			61 407	131 124
Dotations aux provisions			3 517 627	4 182 734
Autres charges			596 986	2 239 938
CHARGES D'EXPLOITATION			218 430 771	192 577 260
RESULTAT D'EXPLOITATION			996 155	(2 323 664)
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée			2 523 350	3 766 720
Perte supportée ou bénéfice transféré			157 254	541 598
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			638 752	520 920
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			58	73
Autres intérêts et produits assimilés			961 056	915 181
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				2 055
Différences positives de change			5 700	6 951
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			27 903	10 148
PRODUITS FINANCIERS			1 633 469	1 455 329
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			58	1 119 552
Intérêts et charges assimilées			3 362 459	1 982 595
Différences négatives de change			18 699	1 312
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			3 381 216	3 103 459
RESULTAT FINANCIER			(1 747 747)	(1 648 130)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 614 504	(746 673)

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	368 190	6 190 407
Produits exceptionnels sur opérations en capital	487 493	736 162
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	978 027	4 189 757
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 833 711	11 116 326
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	999 538	6 487 531
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	207 819	424 832
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	385 145	2 964 969
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 592 503	9 877 332
RESULTAT EXCEPTIONNEL	241 208	1 238 994
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	367 333	
Impôts sur les bénéfices	922 748	224 184
TOTAL DES PRODUITS	225 417 456	206 591 971
TOTAL DES CHARGES	224 851 825	206 323 833
BENEFICE OU PERTE	565 631	268 137

ANNEXE

ANNEXE

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les comptes clos au 31 décembre 2015 ont été impactés par des subventions d'équilibre de 3 099K€ consentie à des filiales. La charge a été comptabilisée en « Intérêts et charges assimilées ».

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

AMORTISSEMENTS

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes (durée d'utilité) :

- Logiciels informatiques	5 ans
- Matériel de chantier	
=> Grues	14 ans
=> Bungalows	10 ans
=> Étais et poutres	10 ans
=> Autres	2 à 10 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Matériel de bureau et informatique	4 ans
- Mobilier	10 ans

Le mode d'amortissement comptable est le linéaire.

TITRES DE PARTICIPATION

Ils figurent au bilan pour leur prix d'achat.
Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure au prix d'achat.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode "Premier entré/Premier sorti".

METHODE DE COMPTABILISATION DES RESULTATS DE CHANTIERS

Pour les chantiers, la méthode utilisée est celle de l'avancement. Les éventuelles pertes à terminaison font l'objet d'une provision pour risques et charges.

CLIENTS

La perte estimée au jour de clôture est provisionnée à 100%.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

L'ensemble des sinistres connus à la date de clôture et non couverts par les contrats d'assurance a fait l'objet d'une estimation provisionnée à 100%.

SOCIETE EN PARTICIPATION

Les opérations des chantiers traités dans le cadre d'une S.E.P. sont enregistrées dans des comptabilités autonomes.

La méthode utilisée de comptabilisation des résultats de chantiers exécutés en participation est celle de l'avancement.

Chaque associé n'enregistre dans sa comptabilité que la quote-part de résultat de l'exercice déterminée par le gérant.

CREDIT IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI

Le CICE (Crédit Impôt Compétitivité Emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 781K€.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel (charges sociales).

Au bilan, il a été imputé sur l'IS à payer à notre société mère dans le cadre de l'intégration fiscale en Autres créances.

Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui va être utilisé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société.

Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice.

L'utilisation du CICE a été effectuée en conformité avec les textes qui le régissent et a pu concerner les investissements, les dépenses de recherche, de formation, de recrutement, ainsi que les dépenses liées au développement durable et à la prospection pour de nouveaux marchés et également la reconstitution de la trésorerie.

III - IMPOTS SUR LES SOCIETES

RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION a conclu une convention d'intégration fiscale avec sa société mère RABOT DUTILLEUL HOLDING.

De par cette convention, RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION supporte comme en l'absence d'intégration la charge d'impôts qui lui est propre.

**INFORMATIONS
BILAN ET RESULTAT**

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 957 296		
Terrains			
	<i>Dont composants</i>		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agencements, aménagements	76		
Install. techniques, matériel et outillage industriels	4 729 952		486 978
Installations générales, agencements, aménagements	412 291		81 724
Matériel de transport	1 505 128		33 242
Matériel de bureau, informatique, mobilier	660 059		11 045
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	26 269		
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 333 774		612 988
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	4 056 710		271 823
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	2 590 166		398 562
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 646 876		670 385
TOTAL GENERAL	20 937 946		1 283 373

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			6 957 296	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agencements		76		
Installations techn., matériel et outillages industriels		332 323	4 884 606	
Installations générales, agencements divers			494 015	
Matériel de transport		391 044	1 147 325	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		1 189	669 914	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	26 269			
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 269	724 633	7 195 861	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			4 328 533	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		177 470	2 811 258	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		177 470	7 139 791	
TOTAL GENERAL	26 269	902 103	21 292 948	

AMORTISSEMENTS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	64 906	171 370		236 276
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agencemnts, aménagmnts	76		76	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 765 421	432 812	311 670	2 886 563
Installations générales, agencements et aménagements divers	137 855	40 270		178 125
Matériel de transport	588 875	144 228	203 878	529 224
Matériel de bureau et informatique, mobilier	471 674	56 649	1 189	527 134
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 963 902	673 958	516 813	4 121 046
TOTAL GENERAL	4 028 808	845 328	516 813	4 357 322

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	16 914			16 914
PROVISIONS REGLEMENTEES	16 914			16 914
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour gros entretiens, grandes révis. Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	5 373 983 1 216 537 1 542 131	2 964 647 418 157 512 604	1 159 959 947 699 1 542 131	7 178 671 686 995 512 604
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	8 132 651	3 895 408	3 649 789	8 378 270
Dépréciations immobilisations incorporelles Dépréciations immobilisations corporelles Dépréciations titres mis en équivalence Dépréciations titres de participation Dépréciations autres immobilis. financières Dépréciations stocks et en cours Dépréciations comptes clients Autres dépréciations	1 633 892 41 115 2 807 456 538	58 1 054 60 353	336 617	1 633 892 41 173 3 861 180 273
DEPRECIATIONS	2 134 352	61 465	336 617	1 859 200
TOTAL GENERAL	10 283 917	3 956 873	3 986 406	10 254 384
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles		3 579 034 58 377 781	3 008 379 978 027	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

CREANCES ET DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Créances rattachées à des participations			
Prêts	35 419	35 419	
Autres immobilisations financières	2 775 838	2 775 838	
Clients douteux ou litigieux	206 728	206 728	
Autres créances clients	40 926 935	40 926 935	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	73 462	73 462	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	35 974	35 974	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfiques			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	9 245 268	9 245 268	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	4 800	4 800	
Groupe et associés	49 680 846	49 680 846	
Débiteurs divers	9 538 963	9 538 963	
Charges constatées d'avance	350 531	350 531	
TOTAL GENERAL	112 874 764	112 874 764	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an,-5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	102 143	102 143		
Emprunts et dettes financières divers	254	254		
Fournisseurs et comptes rattachés	52 534 452	52 534 452		
Personnel et comptes rattachés	2 558 841	2 558 841		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 348 779	5 348 779		
Etat : impôt sur les bénéfiques				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	15 147 803	15 147 803		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	70 897	70 897		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	949 184	949 184		
Groupe et associés	12 684 700	11 384 700	1 300 000	
Autres dettes	2 859 329	2 859 329		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	16 715 828	16 715 828		
TOTAL GENERAL	108 972 210	107 672 210	1 300 000	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	248 822			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

31/12/2015

PRODUITS A RECEVOIR	11 141 449,65
PRETS	419,21
2768400 INTERETS COURUS SUR PRETS	419,21
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	9 764 134,94
4181000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	4 221 202,48
4181100 CLIENTS FACTURES A ETABLIR Auxiliarises	5 542 932,46
AUTRES CREANCES	1 376 895,50
4098000 FRS AVOIRS A RECEVOIR	220 981,38
4098100 FRS AVOIRS A RECEVOIR AuxiliarisUs	154 868,68
4287000 PERSONNEL PRODUITS A RECEVOIR	6 351,08
4387000 SS &ORG.SOC-PRODUITS A RECEVOIR	16 642,20
4417000 ETAT SUBVENTION EXPLOITATION A RECEVOIR	4 800,00
4518710 GROUPE INTERETS A RECEVOIR AuxiliarisUs	960 312,16
4687000 DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	12 940,00
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	11 141 449,65

RGS

DETAIL DES CHARGES A PAYER

31/12/2015

CHARGES A PAYER	27 869 463,12
EMPRUNTS DETTES FINANCIERES	80 004,35
4518610 GROUPE INTERETS A PAYER AuxiliarisUs	80 004,35
DETTES FOURNISSEURS COMPTES RATTACHES	21 253 428,31
4081000 FRS FACTURES NON PARVENUES	16 111 337,33
4081100 FRS FACTURES NON PARVENUES AuxiliarisUs	1 607 599,44
4081500 FRS ASSURANCE RESPONS.DOMMAGE DECENNALE	190 655,22
4082100 S-T P.D.FACTURES NON PARVENUES Auxiliati	3 343 836,32
DETTES FISCALES ET SOCIALES	4 517 541,21
4282000 DETTES PROVISIONNEES/CONGES PAYES	61 007,00
4284000 PERSONNEL-DETTES PROVISIONNES/PARTICIPAT	367 333,00
4286000 PERSONNEL AUTRES CHARGES A PAYER	2 058 362,82
4382100 CHARGES SOCIALES A PAYER/CONGES PAYES	16 887,00
4386000 SS &ORG.SOC-CHARGES A PAYER	1 185 990,50
4386100 PARTICIPATION EFFORT CONSTRUCTION	109 455,69
4386200 FORMATION CONTINUE	125 309,20
4386300 TAXE D'APPRENTISSAGE	172 600,00
4386400 ORGANIC-CONTRIBUTION SOCIALE SOLIDARITE	349 699,00
4486000 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	70 897,00
AUTRES DETTES	2 018 489,25
4198000 CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	174 508,93
4198100 CLIENTS AVOIRS A ETABLIR Auxiliarises	1 792 963,64
4686000 DIVERS CHARGES A PAYER	51 016,68
TOTAL DES CHARGES A PAYER	27 869 463,12

DETAIL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	31/12/2015
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	350 531,13
CHARGES D'EXPLOITATION	350 531,13
4860000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	350 531,13
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	(16 715 828,00)
PRODUITS D'EXPLOITATION	(16 715 828,00)
4870000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	(12 484 244,00)
4870100 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AuxiliarisUs	(4 231 584,00)
TOTAL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	(16 365 296,87)

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

<i>Nature des charges</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
PENALITES AMENDES PENALES	17 417	6712000
DOT.PROV.RISQUES	377 781	6875000
REGULARISATION COMPTES TIERS	54 232	6718000
AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	7 364	6871000
CHARGES/CAUTIONS SOLIDAIRES ACTIBAT	927 889	6718148
V.C IMMOB.CORPORELLES CEDEES	207 819	6752000
TOTAL	1 592 503	

<i>Nature des produits</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
REPR.PROV.RISQUES ET CHARGES ACTIBAT	897 351	7875000
REGULARISATION COMPTES TIERS	368 190	7718000
REPR.PROV.RISQUES ET CHARGES	80 676	7875000
PROD/CESSION IMMOB.CORPORELLES	483 142	7752000
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	4 352	7771000
TOTAL	1 833 711	




ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN

<i>Rubriques</i>	<i>Entreprises liées</i>	<i>Participations</i>	<i>Dettes, créances en effets comm.</i>
ACTIF IMMOBILISE			
Participations	2 669 349	2 202	
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés	10 087 301	8 766 199	
Autres créances	48 297 257	1 383 589	
DETTES			
Emprunts et dettes financières divers	5 893 220	6 791 479	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 599 629	688 641	
Autres dettes	366 253	579 676	
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts et charges assimilées	3 204 623	18 015	
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations	429 871	208 881	
Autres intérêts et produits assimilés	960 312		

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	527 075			15,18

Handwritten signature and initials, possibly 'R' and 'GD', located at the bottom right of the page.

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN KE

<i>Rubriques</i>	<i>Chiffre d'affaires France</i>	<i>Chiffre d'affaires Export</i>	<i>Total 31/12/2015</i>	<i>Total 31/12/2014</i>	<i>% 15 / 14</i>
BATIMENT	215 233	869	216 101	185 184	16,70 %
TOTAL	215 233	869	216 101	185 184	16,70 %

Handwritten initials and a signature in the bottom right corner of the page.

TRANSFERTS DE CHARGES

<i>Nature des transferts</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
Indemnisations diverses	90 144	791180
Remboursement d'assurance honoraires	7 031	791180
Remboursement de frais de formation professionnelle	35 284	791200
TOTAL	132 459	

Handwritten signature and initials, possibly 'R' and 'G'.

REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>Répartition</i>	<i>Résultat avant impôt</i>	<i>Impôt dû</i>	<i>Résultat net après impôt</i>
Résultat courant	1 614 504	848 151	766 353
Résultat exceptionnel à court terme	241 207	74 597	166 610
Participations des salariés aux fruits de l'expansion	(367 333)		(367 333)
RESULTAT COMPTABLE	1 488 378	922 748	565 630



**ENGAGEMENTS FINANCIERS,
AUTRES INFORMATIONS**

Handwritten initials: RGD

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

<i>Rubriques</i>	<i>Terrains</i>	<i>Constructions</i>	<i>Matériel outillage</i>	<i>Autres immobilisations</i>	<i>Total</i>
VALEUR D'ORIGINE			6 575 078		6 575 078
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs			2 155 003		2 155 003
Exercice en cours			777 591		777 591
TOTAL			2 932 594		2 932 594
VALEUR NETTE			3 642 485		3 642 485
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs			4 262 049		4 262 049
Exercice en cours			1 367 497		1 367 497
TOTAL			5 629 545		5 629 545
REDEVANCES A PAYER					
A un an au plus			820 625		820 625
A plus d'un an et moins de 5 ans			391 935		391 935
A plus de cinq ans			24 837		24 837
TOTAL			1 237 397		1 237 397
Montant pris en charge ds exerc.			1 375 756		1 375 756

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Rubriques	Montant hors bilan
Engagements Indemnités de départ en retraite	3 343 803
Aucune provision n'a été constituée.	
* Ouvriers : La couverture des engagements de retraite est assurée par la C.N.P.O. moyennant le règlement de cotisations assises sur les salaires.	
* Appointés : L'engagement d'indemnités de départ en retraite a été calculé selon les hypothèses suivantes :	
- Effectif constant	
- Revalorisation des salaires	
- Actualisation de la dette future	
- Utilisation d'une table de probabilité combinant âge et ancienneté	
- Pondération de l'indemnité en fonction du temps de présence du salarié à la fin de l'exercice rapporté au temps de présence total supposé jusqu'au départ en retraite	
L'engagement résiduel est estimé au 31/12/2015 (y.c.charges sociales) à :	3 343 803
Autres engagements	141 530 028
- Cautions données par les banques en couverture de garantie	114 696 088
- Créances cédées non échues / Affacturage	24 359 748
- Clause de retour à meilleure fortune sur le soutien apporté par la société mère au titre de 2008	1 807 192
au titre de 2009 :	667 000
TOTAL	144 873 831

SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE

<i>Rubriques</i>	<i>Montant</i>
IMPOT DU SUR : Provisions réglementaires : Provisions pour hausse de prix	
TOTAL ACCROISSEMENTS	
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR : Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) : Participation des salariés Autres A déduire ultérieurement : Autres	 122 444 153 052 1 281 507
TOTAL ALLEGEMENTS	1 557 003
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	(1 557 003)

IMPOT DU SUR :	
CREDIT A IMPUTER SUR :	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

<i>Rubriques</i>		<i>Montant garanti</i>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes sur établissements de crédit		1 673 130
Nantissement de titres (Valeur résiduelle de l'emprunt 102 143 €)	1 673 130	
Emprunts et dettes financières divers		
	TOTAL	1 673 130



EFFECTIF MOYEN

<i>Effectifs</i>	<i>Personnel salarié</i>	<i>Personnel à disposition de l'entreprise</i>
Cadres	220	
Agents de maîtrise, techniciens	121	1
Employés		143
Ouvriers	307	
TOTAL	648	144



**IDENTITE DES SOCIETES MERES
CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE**

<i>Dénomination sociale - siège social</i>	<i>Forme</i>	<i>Montant capital</i>	<i>% détenu</i>
RABOT DUTILLEUL HOLDING	SAS	5 475 776	100,00 %

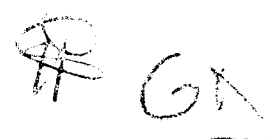
Handwritten signature and initials, possibly 'R' and 'GD', located at the bottom right of the page.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid. encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
NORLIT CONSTRUCTION SAS Rue de Vauxhall 62200 BOULOGNE /MER	150 000 0	100,00 %	1 435 032 500 000	4 565	11 110 910 0
RABOT DUTILLEUL GENIE CIVIL SAS 10 Avenue de Flandre 59290 WASQUEHAL	142 000 167 551	100,00 %	807 331 158 471	281	9 080
RABOT DUTILLEUL TRAVAUX PUBLICS 10 Avenue de Flandre 59290 WASQUEHAL	315 000 359 954	100,00 % 2 521	314 902 314 902		213
STEFECO SAS 16 Rue Nicolas Appert 91400 ORSAY	100 000 0	100,00 %	7 993 7 993		30 749 657 (145 494)
MARCHE COUVERT-BETHUNE MCB SCI 10 Avenue de Flandre 59290 WASQUEHAL	1 000 149	55,00 %	550 550	301	(150)
DEMOUY SA 29 Rue de Bienville 60280 CLAIROIX	501 000 1 408 062	77,54 % 427 350	1 673 130 1 673 130		13 164 034 795 357
RABOT DUTILLEUL PARTENARIATS 594 Avenue Willy Brandt 59777 LILLE	37 000 105 542	100,00 %	1 1		17 161 092 68 612
BOIS REAL 10 Avenue de Flandre 59290 WASQUEHAL	2 000 (23 816)	100,00 %	1 1	332 451	2 555 739 17 621
HAINAUT CONSTRUCTIONS 10 Avenue de Flandre 59290 WASQUEHAL	1 500 457	100,00 %	1 1		(271)
IDEEL 10 Avenue de Flandre 59290 WASQUEHAL	15 000 12 759	99,00 %	14 850 14 850	58 380	133 218 (2 241)
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
SNC LES VIGNES 10 Avenue de Flandre 59290 WASQUEHAL	100 (264)	20,00 %	20 20	1 054	(364)
SCI COTE CROISE MARCQ 594 Avenue Willy Brandt 59777 LILLE	1 524 6 445	20,00 %	305 305	50 906	8 779 4 920
SCCV LOMME PONT SUPERIEUR 194 rue Nationale 59800 LILLE	2 500 422 616	35,00 %	875 875	147 041	9 755 396 589 277
SCCV LILLE JDP 194 rue Nationale 59800 LILLE	1 600 (4 023)	18,75 %	300 300	1 470	(5 623)

INCIDENCES DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

<i>Rubriques</i>	<i>Dotation</i>	<i>Reprise</i>	<i>Montant</i>
RESULTAT DE L'EXERCICE Impôt sur les bénéfices			565 631 922 748
RESULTAT AVANT IMPOT			1 488 379
PROVISIONS REGLEMENTEES			
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			1 488 379



Annexe 3

Liste des biens et droits immobiliers

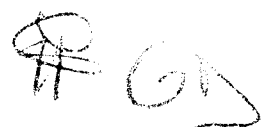
NEANT

Two handwritten signatures in black ink, one on the left and one on the right, positioned above the page number.

Annexe 4

Liste des participations



NEANT

Handwritten signature or initials in black ink, consisting of a stylized 'R' followed by 'GD'.

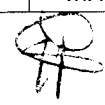
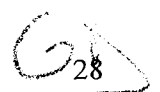
Annexe 5

Liste du personnel transféré

NOM	PRENOM	CATEGORIE	DATE_ENTREE_SOC	DATE_DEPART_SOC	EMPLOI_LIB
ADJANOHOOUN	BIGNON MICHEL	CADRE	04/02/2013	30/09/2016	CHARGE(E) DE GROUPE
AKBAYIR	SEBAHATTIN	OUVRIER	03/04/2006		COFFREUR BOISEUR
ARAUJO MACHADO	RAFAEL	ETAM	05/11/2007		ELECTRICIEN
BARROS DO REGO	NELSONE	OUVRIER	01/02/2008		COFFREUR
BARROSO LOPES	MARIO	OUVRIER	21/01/2002		MACON BOISEUR
BARTHELEMY	VINCENT	OUVRIER	18/07/2001		MACON
BENANIBA	TAREK	OUVRIER	03/01/2011		CENTRALISTE
BENMEZIANE	KAMAL	OUVRIER	05/09/2011		GRUTIER
CARRIE	ROLAND	OUVRIER	21/04/2008		MACON
CATARINO DE SA LIMA	MANUEL	OUVRIER	09/10/2000		MACON COFFREUR
CELIK	AHMET	OUVRIER	18/12/2006		COFFREUR
CERQUEIRA DE ABREU	JOSE	OUVRIER	11/06/2007		MACON FINISSEUR
CICEK	ERDAL	ETAM	03/01/2011		CHEF DE CHANTIER ADJOINT
CICEK	IHSAN	OUVRIER	22/09/2008		CHEF D'EQUIPE MACON
CORREIA BARRADAS	BOAVENTURA	OUVRIER	01/02/2011		COFFREUR BOISEUR
COSTA	FERNANDO	OUVRIER	04/10/2004		BOISEUR
COSTA VIEIRA	MIGUEL	OUVRIER	03/10/2011		COFFREUR BANCHEUR
DA CONCEICAO LOPES	DIAMANTINO	OUVRIER	01/02/2008		MACON FINISSEUR
DA COSTA	MARTINHO	CADRE	02/11/1999		CHEF DE CHANTIER PRINCIPAL
DA COSTA SILVA	DOMINGOS	OUVRIER	08/08/2005		MACON
DA CUNHA RIBEIRO	ANTONIO	OUVRIER	21/02/2008		CHEF D'EQUIPE 1
DA MOTA	MANUEL	OUVRIER	27/12/1999		GRUTIER
DA SILVA GONCALVES	JOSE	ETAM	02/06/2003		CHEF DE CHANTIER 2
DE ALMEIDA CURTO	CARLOS MANUEL	OUVRIER	26/09/2011		MACON FINISSEUR
DE OLIVEIRA FERREIRA	ANTONIO	OUVRIER	14/01/2014		COFFREUR
DE OLIVEIRA FERREIRA	JOSE	OUVRIER	21/02/2005		MACON COFFREUR
DE OLIVEIRA VAZ	ANTONIO	OUVRIER	26/10/2006		MACON FINISSEUR
DE PINA VARELA	AGNELO	OUVRIER	11/09/2000		COFFREUR BOISEUR
DE SOUSA ALCINDO	ALBERTO	OUVRIER	03/03/2008		BOISEUR
DE SOUSA PINTO	ANTONIO	OUVRIER	14/09/2006	30/09/2016	MANOEUVRE
DELORT	ADRIEN	CADRE	15/12/2011		CONDUCTEUR DE TRAVAUX
DESGROUSILLIERS	QUENTIN	CADRE	12/10/2015		CONDUCTEUR DE TRAVAUX
DICKO	BRAHIMA	OUVRIER	04/06/2007		BOISEUR
DOPAGNE	JEAN-PIERRE	CADRE	10/10/2001		DIRECTEUR DE TRAVAUX
EL HEZZAT	TARIK	OUVRIER	01/10/2008		CHEF D'EQUIPE
ERSAN	ROGER	OUVRIER	04/12/2006		MACON FINISSEUR
ERSAN	VICTOR	OUVRIER	01/07/2008		COFFREUR BANCHEUR



 27

ESEN	FEVZI	ETAM	11/01/2001	CHEF DE CHANTIER ADJOINT
FERREIRA	MARIO	ETAM	01/12/2004	CHEF DE CHANTIER 1
FERREIRA	MICKAEL	OUVRIER	30/08/2010	COFFREUR BOISEUR
FERREIRA ALVES	DANIEL	OUVRIER	03/09/2013	COFFREUR BANCHEUR
FERREIRA GOMES	JEAN-FREDERIC	OUVRIER	19/09/2005	COFFREUR
FERREIRA RIBEIRO	MANUEL	OUVRIER	21/02/2005	MACON COFFREUR
FLORESTI	WALDEMAR	OUVRIER	02/06/2008	COFFREUR
FOFANA	BAKARY	OUVRIER	04/12/2000	FERRAILLEUR
GASSAMA	DAHABA	OUVRIER	03/10/2011	COFFREUR BANCHEUR
GIBAS	BEATRICE	CADRE	21/04/1992	DIRECTRICE ADM & FINANCIER
GOMES	N'GAPRA	OUVRIER	08/11/1999	MACON
GONCALVES LEOCADIO	JOSE	OUVRIER	02/07/2012	COFFREUR BANCHEUR
GONCALVES PEREIRA DURO	ANTONIO	OUVRIER	01/09/2005	COFFREUR BOISEUR
GUERMEUR	NATHALIE	CADRE	17/03/2014	ASSISTANT(E) DE DIRECTION
HELLEBOIS	PIERRE	CADRE	04/11/2013	CONDUCTEUR DE TRAVAUX
HOMAND	RAPHAEL	CADRE	07/09/2015	CONDUCTEUR DE TRAVAUX
JOMBATI	ABDU	OUVRIER	01/03/2002	MACON FINISSEUR
KARAOGLAN	OSMAN	OUVRIER	18/07/2005	BOISEUR
KONATE	IDRISSA	OUVRIER	17/10/2005	MACON COFFREUR
KUCUKTEPE	FARUK	OUVRIER	02/01/2006	MACON FINISSEUR
LABORDE	EDOUARD	CADRE	15/04/2013	CHARGE(E) D'ETUDES DE PRIX
LAURENCE	STEPHANE	OUVRIER	05/09/2005	COMPAGNON PROFESSIONNEL
LAVRADOR	DAVID	ETAM	03/01/2011	CHEF DE CHANTIER
LE ROY	THIERRY	CADRE	06/09/2010	CONDUCTEUR DE TRAVAUX
LEFEBVRE	DAVID	OUVRIER	03/10/2011	COFFREUR BANCHEUR
LEFEUVRE	LUDOVIC	CADRE	23/06/2014	DIRECTEUR DE TRAVAUX
LEGER	MATHIEU	CADRE	01/07/2013	DIRECTEUR DE TRAVAUX
LELU	MARCELO	OUVRIER	01/12/2005	MACON
LOPES	ANTONIO	OUVRIER	09/10/2000	MACON
LOPES	JOAQUIM	OUVRIER	04/06/2007	MACON FINISSEUR
LOPES	JOSE	OUVRIER	03/03/2008	MACON FINISSEUR
LOPES FREITAS	VITOR	OUVRIER	09/05/2011	COFFREUR BANCHEUR
LOPES MENDES	FILIFE MANUEL	OUVRIER	08/11/2006	COFFREUR BOISEUR
MAGALHAES	DOMINIQUE	OUVRIER	02/07/2012	ELECTRICIEN
MALOSSI	ROMAIN	ETAM	24/02/2014	CHEF DE CHANTIER ADJOINT
MARQUES DOS SANTOS	AGOSTINHO	OUVRIER	09/04/2008	MACON BOISEUR
MARQUES LEITE DE CARVALHO	DOMINGOS	OUVRIER	07/01/2008	MACON FINISSEUR
MAZLUM	MURAT	OUVRIER	14/02/2011	COFFREUR BANCHEUR
MENDES	ALEXIS	ETAM	02/09/2013	APPRENTI TRAVAUX
MENDES	JOAO	OUVRIER	04/02/2008	MACON FINISSEUR

MENIELLE	CAROLE	CADRE	20/01/2014		CONDUCTEUR DE TRAVAUX
MERLUS	NICOLAS	CADRE	15/02/2016		CHARGE(E) D'ETUDES DE PRIX
MOHAMED	SOFIANE	OUVRIER	14/02/2011		GRUTIER
MONTANT	LEO	ETAM	01/09/2015		APPRENTI TRAVAUX
MONTEIRO PEREIRA	MANUEL	CADRE	03/04/2008		CHEF DE CHANTIER PRINCIPAL
NAMOUNE	JAMAL	OUVRIER	18/04/2011		GRUTIER
NUNES SALGEIRO	VITOR	OUVRIER	07/04/2008		COFFREUR BOISEUR
PACHECO BRANQUINHO	LUIS MANUEL	ETAM	05/09/2005		CHEF DE CHANTIER ADJOINT
PARENT	PAUL	ETAM	01/09/2014	31/07/2016	CHARGE(E) D'ETUDES DE PRIX
PEREIRA	LUIS ANTONIO	OUVRIER	05/09/2011		BOISEUR
PEREIRA DAS NEVES	MANUEL	ETAM	15/07/2003		CHEF DE CHANTIER 2
PINTO DE OLIVEIRA	ESTANISLAU	OUVRIER	22/03/2004		GRUTIER
PIRES ESTEVES	FERNANDO JORGE	OUVRIER	15/10/2007		BOISEUR
PRIEUR	LUC	ETAM	13/11/2006		RESPONSABLE PARC MATERIEL
ROBALO	ANICETO	OUVRIER	19/11/2001		BOISEUR
ROUSSELET	FRANCK	CADRE	10/07/2012		DIRECTEUR ETUDES ET COMMERCE
ROUSSILHE	ARNAUD	CADRE	26/05/2015		CONDUCTEUR TRAVAUX PRINCIPAL
SANCHES LOPES	AMBROSIO	OUVRIER	19/02/2007		MACON FINISSEUR
SANGARE	ADAMA	OUVRIER	05/09/2011		BOISEUR
SAUTRON	JEAN MARIE	OUVRIER	23/04/2008	23/08/2016	GRUTIER
SCHENARDI	ANNE SOLENE	ETAM	01/04/2011		ASSISTANT(E) DE DIRECTION
SEN	MURAT	OUVRIER	07/07/2008		CHEF D'EQUIPE
TAVARES DE OLIVEIRA	EUCLIDES	OUVRIER	22/04/2014		COFFREUR BANCHEUR
TAVARES VARELA	ELIDIO	OUVRIER	30/04/2007		MACON FINISSEUR
TREDEZ	NATHALIE	CADRE	08/03/1982		RESPONSABLE PAIE ET ADMIN.PERSO
TRICONNET	FABIEN	ETAM	01/08/2012		CHARGE(E) D'ETUDES
TRIPOT	FREDERIC	CADRE	13/05/2013		RESPONSABLE SAV
UALO	LAVALE	OUVRIER	21/08/2006		MACON
VIEIRA FLORIM	JOSE	OUVRIER	11/06/2007		MACON FINISSEUR
YILMAZ	NURETTIN	OUVRIER	05/11/2007		MACON FINISSEUR
YOLCU	FEVZEDDIN	OUVRIER	23/04/2014		BOISEUR
YOUSFI	ORIDA	ETAM	05/09/2007		TECH. CIAL. - ACHETEUSE



29

Annexe 6

Liste des contrats de location

LOUEUR	OBJET	REFERENCE	DATE DE FIN
LCL LEASING	Ensemble de matériels de TP Générique Banches B 8000	279516BDO	19/01/2019
LCL LEASING	Véhicules PEUGEOT 3008 BUSINESS PACK CL 428 VY et CL 413 VY	275361BC0	06/11/2016
NCM	Véhicule RENAULT CLIO CL 698 ZX	U0190333 001	01/11/2016
NCM	Véhicule RENAULT SCENIC CP 778 SR	U0190295 001	14/01/2017
NCM	Véhicule RENAULT Grand SCENIC CN 719 CG	U0190346 001	17/12/2016

Annexe 7

Liste des emprunts souscrits par la société absorbée

NEANT

Annexe 8

Liste des contrats d'assurances souscrits par la société absorbée

NEANT



Annexe 9

Liste des engagements hors bilan conclus par la société absorbée

- Garanties émises au profit de STEFCO :
 - par ATRADIUS
 - par BNP PARIBAS
 - par CEGI
 - par CIC
 - par France Export
 - par QBE

- Garanties émises par STEFCO :
 - Néant



Annexe 10

Liste des droits de propriété intellectuelle transmis à la société absorbante

NEANT



Annexe 11

Liste des contrats d'hébergements et des noms de domaines transmis à la société absorbante

NEANT



Annexe 12

Liste des contrats de licence de marques


NEANT



Annexe 13

Liste des conventions conclues au sein du groupe RABOT DUTILLEUL avec la société absorbée

- Contrat d'animation de Groupe conclue entre RABOT DUTILLEUL INVESTISSEMENT et STEFCO



Annexe 14

Etat des inscriptions



Etat d'endettement > Débiteurs

DÉBITEURS**Imprimer****STEFECO**409 975 711
R.C.S. EVRYAdresse : 16 Rue Nicolas Appert 91400 ORSAY
Greffe du Tribunal de Commerce de EVRY*En cas de réserve, veuillez consulter le détail des inscriptions ci-après.***POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DÉLIVRÉ
ET CERTIFIÉ PAR LE GREFFIER**

RECEVOIR PAR COURRIER

TYPE D'INSCRIPTION	NOMBRE D'INSCRIPTIONS	FICHER À JOUR AU	SOMMES CONSERVÉES
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	27/07/2016	-
Privilèges du Trésor Public	Néant	27/07/2016	-
Protêts	Néant	27/07/2016	-
Privilèges de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration	Néant	27/07/2016	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	Néant	27/07/2016	-
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	27/07/2016	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	27/07/2016	-
Déclarations de créances	Néant	27/07/2016	-

Opérations de crédit-bail en matière mobilière	5	27/07/2016	-
Masquer le détail			

Inscription du 25 novembre 2011 Numéro 4514

Montant de la créance : 13 676,50 EUR
 Au profit de : CM-CIC BAIL
 12 Rue Gaillon 75002 PARIS

Biens concernés :
 PEUGEOT 207 SW BUSINESS 207 SW 1.6 HDI 92CH FAP BUSINESS VF3WE9H P0BE079008

Inscription du 9 janvier 2012 Numéro 100

Au profit de :
 L I X X B A I L
 1/3 Rue DU PASSEUR DE BOULOGNE 92861 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 9

Biens concernés : VP GRAND C4 PICASSO VF7UARHB8BJ818396 CITROEN

Compléments :
 31/10/2013 : aux termes d'un bordereau modificatif en date du 29 Octobre 2013 , il est précisé que la SAS STEFCO a transféré son siège social du : 13, rue Gutemberg - 91070-BONDOUFLE au : 16, rue Nicolas Appert - 91400-ORSAY.

Inscription du 10 janvier 2012 Numéro 144

Au profit de :
 L I X X B A I L
 1/3 Rue DU PASSEUR DE BOULOGNE 92861 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 9

Biens concernés : 508 BUSINESS PACK VF38DRHF8BL084483 PEUGEOT

Compléments :
 31/10/2013 : aux termes d'un bordereau modificatif en date du 29 Octobre 2013 , il est précisé que la SAS STEFCO a transféré son siège social du : 13, rue Gutenberg - 91070-BONDOUFLE au : 16, rue Nicolas Appert - 91400-ORSAY.

Inscription du 22 novembre 2012 Numéro 4699

Au profit de :
 L I X X B A I L
 1/3 Rue DU PASSEUR DE BOULOGNE 92861 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 9

Biens concernés :
 3008 BUSINESS PACK VF30U9HR8CS236982 PEUGEOT 3008 BUSINESS PACK VF30U9HR8CS233332 PEUGEOT

Compléments :
 31/10/2013 : aux termes d'un bordereau modificatif en date du 29 Octobre 2013 , il est précisé que la SAS STEFCO a transféré son siège social du : 13, rue Gutenberg - 91070-BONDOUFLE au : 16, rue Nicolas Appert - 91400-ORSAY.

Inscription du 12 février 2014 Numéro 549

Au profit de : LIXXBAIL
 1-3 Rue du passeur de Boulogne 92861 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9


Biens concernés : 40 BANCHES B 8000 EVO 4 STEFCO +COMPAS+SUPPORTS+REGLES...

Publicité de contrats de location	Néant	27/07/2016	-
Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	27/07/2016	-
Gage des stocks	Néant	27/07/2016	-

Warrants	Néant	27/07/2016	-
Prêts et délais	Néant	27/07/2016	-
Biens inaliénables	Néant	27/07/2016	-

Annexe 15

Liste des immobilisations de la société absorbée au 31/12/2015



Etat des immobilisations

Exercice du 01/01/2015
au 31/12/2015

au 31/12/2015

Tenue de compte : Eu

STEFECO

Sage 100 Immobilisations 15.50

Date tirage : 27/07/2016 à 16:05:20

Page : 1

Code	Désignation	Date acquisition	Qtés acquises	Valeur d'acquisition qtés acquises	Qtés rest.	Valeur rest.
20500000 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES						
LOGGPAC1	PACK OFFICE 2000 PRO	05/03/2002	1,00	813,18	1,00	813,18
LOKAUTO01	AUTOCAD LT 2007	12/06/2006	1,00	1 100,00	1,00	1 100,00
LOKIMMO	IMMOBILISATION 100	28/02/2006	1,00	760,00	1,00	760,00
LOKIMMO1	DUA PROXIMA IMMO	28/02/2006	1,00	505,00	1,00	505,00
LOKLICENC	CD REEF LICENCE ACQUI 142	13/01/2006	1,00	790,00	1,00	790,00
LOKPAC2	PACK OFFICE 2003 PME	18/01/2006	1,00	350,00	1,00	350,00
LOKWINDOW	WINDOWS NT 13.01	28/02/2006	1,00	440,00	1,00	440,00
LÖLLICENC	REEF LICENCE 147/150	18/01/2007	1,00	499,00	1,00	499,00
LONGESTM	LOGICIEL GESTMAT	30/06/2009	1,00	4 000,00	1,00	4 000,00
LORATTIC	LOGICIEL ATTIC +	19/12/2013	1,00	5 083,00	1,00	5 083,00
	Total 20500000			14 340,18		
21550000 OUTILLAGE MATERIEL						
MOHCOF01	COFFRAGES PASSERELLES	28/02/2003	1,00	20 000,00	1,00	20 000,00
MOHCOF11	PLANCHER COFFRAGE OUTI	16/12/2003	1,00	15 560,00	1,00	15 560,00
MOICOF02	COFFRAGES OSSATURES S	30/01/2004	1,00	6 500,00	1,00	6 500,00
MOICOF03	COFFRAGE - POUTRELLES	29/02/2004	1,00	6 125,00	1,00	6 125,00
MOICOF04	COMPLEMENT COFFRAGES	28/05/2004	1,00	5 500,00	1,00	5 500,00
MOICOF06	COMPLEMENT COFFRAGES	14/09/2004	1,00	2 361,90	1,00	2 361,90
MOICOF07	MATERIELS DE COFFRAGE	11/10/2004	1,00	4 187,50	1,00	4 187,50
MOICOF08	MATERIELS DE COFFRAGE	11/10/2004	1,00	3 156,25	1,00	3 156,25
MOICOF09	PLANCHER DE COFFRAGE	29/10/2004	1,00	8 724,00	1,00	8 724,00
MOIETA01	ETAIS GALVA LOURD	08/01/2004	1,00	8 100,00	1,00	8 100,00
MOIETA02	ETAIS DIVERS	29/02/2004	1,00	4 200,00	1,00	4 200,00
MOIETA04	ETAIS GALVA LOURD	28/09/2004	1,00	7 875,00	1,00	7 875,00
MOIMOUL01	MOULE DE POUTRES	22/09/2004	1,00	8 168,00	1,00	8 168,00
MOJBEN01	BENNE TUCD 15001	31/10/2005	1,00	2 320,00	1,00	2 320,00
MOJCLO01	CLOTURE MOBILE	30/09/2005	1,00	2 400,00	1,00	2 400,00
MOJCOF01	COMPL ACCES COFFRAGE	19/09/2005	1,00	4 699,90	1,00	4 699,90
MOJCOMP02	COMPAS STANDARDS	23/08/2005	1,00	3 840,00	1,00	3 840,00
MOJETA01	ETAIS GALVA LOURD 500	31/10/2005	1,00	14 250,00	1,00	14 250,00
MOJETA02	ETAIS GALVA LOURD 170x300	14/11/2005	500,00	14 250,00	500,00	14 250,00
MOJLEVE01	LEVE PALETTE AVEC PANIER	26/12/2005	1,00	1 653,00	1,00	1 653,00
MOKBACRET	BAC RETENTION SUPPORT	31/01/2006	1,00	1 268,37	1,00	1 268,37
MOKBACRE	BAC DE RETENTION TRANSI	16/06/2006	1,00	1 195,00	1,00	1 195,00
MOKBEN01	BENNE A BETON 1500L	31/01/2006	1,00	3 220,00	1,00	3 220,00
MOKBEN02	BENNE A TUYAU	31/03/2006	1,00	2 975,00	1,00	2 975,00
MOKBEN03	BENNE A GRAVATS 1500 L	30/04/2006	1,00	1 270,00	1,00	1 270,00
MOKBEN04	BENNE AUTIVIV 2000 L	27/09/2006	1,00	1 760,00	1,00	1 760,00
MOKBEN05	BENNE AUTOVID 1000 L CR	21/12/2006	1,00	500,00	1,00	500,00
MOKCOFF04	MAT COFFRAGE PLANCHER	28/09/2006	1,00	11 637,60	1,00	11 637,60
MOKCONV	CONVERTISSEUR TRI 400V	09/02/2006	1,00	2 445,00	1,00	2 445,00
MOKETAIS	ETAIS GALVA TP	30/01/2006	1,00	4 770,00	1,00	4 770,00
MOKPALON	PALONNIER LEVAGE SPECIAL	22/09/2006	1,00	2 000,00	1,00	2 000,00
MOKPLATE	PLATEAU A ROCHET	31/03/2006	1,00	3 025,00	1,00	3 025,00
MOKPOMPE	POMPE TUFF TWO 1404	31/08/2006	1,00	1 896,34	1,00	1 896,34
MOKPOUTR	POUTRELLES PBB 20	24/01/2006	475,00	3 040,00	475,00	3 040,00
MOKPOUTR1	POUTRELLES PBB 20	21/02/2006	470,00	3 008,00	470,00	3 008,00
MOKPOUTR2	POUTRELLES PBB 20	21/02/2006	570,00	3 648,00	570,00	3 648,00
A reporter				205 869,04		205 869,04

Etat des immobilisations

Exercice du 01/01/2015
au 31/12/2015

au 31/12/2015

STEFECO

Tenue de compte : Eu

Sage 100 Immobilisations 15.50

Date tirage : 27/07/2016 à 16:05:21

Page : 2

Code	Désignation	Date acquisition	Qtés acquises	Valeur d'acquisition qtés acquises	Qtés rest.	Valeur d'acquisition qtés restantes
		Report		205 869,04		205 869,04
MOKPOUTR3	POUTRELLES PBB 20	27/02/2006	475,00	3 040,00	475,00	3 040,00
MOKTERMIS	ENSEMBLE TERMIE	31/01/2006	13,00	8 611,20	13,00	8 611,20
MOLBACRET	BAC RETENTION TRANSICU	31/05/2007	1,00	1 699,00	1,00	1 699,00
MOLTHEOD	THEODOLITE TOPCON	30/11/2007	1,00	2 100,00	1,00	2 100,00
MOLTHEOD	THEODOLITE TOPCON	07/12/2007	1,00	2 100,00	1,00	2 100,00
MOLTHEODO	THEODOLITE TOPCON DT209	27/06/2007	1,00	2 235,00	1,00	2 235,00
MOMBENNE	BENNE TIC 1500L	21/01/2008	1,00	2 392,74	1,00	2 392,74
MOMBENNE	BENNE AUTOVID CP 1000L	21/01/2008	1,00	832,26	1,00	832,26
MOMBENNE	BENNE TIC 1500L	12/03/2008	1,00	2 430,00	1,00	2 430,00
MOMBENNE	BENNE AUTOVID PB 1000	12/03/2008	1,00	945,94	1,00	945,94
MOMBENNE	BENNE TIC 1500L OCCASION	12/03/2008	1,00	2 404,06	1,00	2 404,06
MOMBENNE	BENNE AUTOVID PB 1000L	18/04/2008	1,00	1 030,00	1,00	1 030,00
MOMBENNE	BENNE AUTOVID CP 1500L	27/05/2008	1,00	1 125,00	1,00	1 125,00
MOMBENNE	BENNE AUTOVID PB 1500L	30/06/2008	1,00	1 170,00	1,00	1 170,00
MOMBETON	BETONNIERE ELEC.MONO P	30/04/2008	1,00	1 229,00	1,00	1 229,00
MOMBETON	BETONNIERE SM185S CUVE	31/05/2008	1,00	611,00	1,00	611,00
MOMBETON	BETONNIERE ELC MONO	28/11/2008	1,00	1 229,00	1,00	1 229,00
MOMETAIS01	ENSEMBLE BANCHES B8000	04/04/2008	64,00	44 206,00	64,00	44 206,00
MOMETAIS02	ENSEMBLE ETAIS SE 170 X 3	31/01/2008	100,00	2 680,00	100,00	2 680,00
MOMETAIS03	ENSEMBLE ETAIS 170 X 300	31/01/2008	100,00	2 581,00	100,00	2 581,00
MOMETAIS04	ENSEMBLE ETAIS D57 SN 170	29/02/2008	200,00	4 880,00	200,00	4 880,00
MOMETAIS05	ENSEMBLE ETAIS 2 X 3.5 M	29/02/2008	200,00	7 504,00	200,00	7 504,00
MOMETAIS06	ENSEMBLE ETAIS 1.70 X 2.9	31/03/2008	200,00	4 690,00	200,00	4 690,00
MOMETAIS07	ENSEMBLE ETAIS 100070 X 2	01/05/2008	350,00	8 515,00	350,00	8 515,00
MOMETAIS08	ENSEMBLE ETAIS STAB CRO	19/05/2008	20,00	6 064,00	20,00	6 064,00
MOMETAIS09	ENSEMBLE ETAIS DIAM 57 - 1	31/05/2008	200,00	6 016,40	200,00	6 016,40
MOMETAIS10	ENSEMBLE ETAIS 180/290 S	30/06/2008	300,00	7 340,00	300,00	7 340,00
MOMETAIS11	ENSEMBLE ETAISSERTIS 180	30/06/2008	150,00	3 815,00	150,00	3 815,00
MOMETAIS12	ENSEMBLE ETAIS 1.70 X 2.90	02/07/2008	100,00	2 640,00	100,00	2 640,00
MOMETAIS13	ETAIS DIAM 60 1700 X 3000	30/11/2008	210,00	6 537,37	210,00	6 537,37
MOMETAIS14	ENSEMBLE ETAIS 1.80 X 3.00	24/11/2008	200,00	9 730,00	200,00	9 730,00
MOMGEO01	THEODOLITE TOPCON	21/04/2008	1,00	2 100,00	1,00	2 100,00
MOMMANIT	MANITOU RPLCT POMPE	31/08/2008	1,00	5 023,63	1,00	5 023,63
MOMMANUT	EQUIPEMENT DE MANUTENT	25/11/2008	1,00	575,00	1,00	575,00
MOMOBTU01	MECANISMES OBURATEUR	31/07/2008	1,00	535,00	1,00	535,00
MOMPASSE	FOURNITURE ET POSE PAS	31/05/2008	1,00	2 200,00	1,00	2 200,00
MOMPASSE	PASSERELLE BANCHE SPCL	30/06/2008	2,00	1 532,72	2,00	1 532,72
MOMPASSE	PASSERELLE BANCHE 4 MA	30/09/2008	1,00	808,63	1,00	808,63
MOMPASSE	PASSERELLE BANCHE 4 MA	30/09/2008	1,00	784,56	1,00	784,56
MOMPASSE	PASSERELLE 4 MARCHES	30/09/2008	1,00	784,56	1,00	784,56
MOMPASSE	PASSERELLE BANCHE TERR	30/09/2008	1,00	754,09	1,00	754,09
MOMPASSE	PASSERELLE BANCHE TERR	30/09/2008	1,00	754,09	1,00	754,09
MOMPASSE	PASSERELLE UNIVERSELL	29/10/2008	2,00	1 121,00	2,00	1 121,00
MOMPASSE	ENSEMBLE PASSERELLE OU	22/10/2008	1,00	7 200,00	1,00	7 200,00
MOMPASSE	PASSERELLE BANCHE	31/01/2008	2,00	1 532,72	2,00	1 532,72
MOMPASSE	PASSERELLE BANCHE GAZE	31/01/2008	1,00	766,36	1,00	766,36
MOMPODIU01	PODIUM 1.96 X 1.56M	14/05/2008	1,00	1 296,87	1,00	1 296,87
MOMPODIU02	PODIUM LAVAGE BENNE BE	19/12/2008	1,00	2 769,00	1,00	2 769,00
MOMPOMPE	POMPE GRINDEX MINETTE T	15/02/2008	2,00	4 303,20	2,00	4 303,20
A reporter				393 093,44		393 093,44

Etat des immobilisations

Exercice du 01/01/2015
au 31/12/2015

au 31/12/2015

STEFECO

Tenue de compte : Eu

Sage 100 Immobilisations 15.50

Date tirage : 27/07/2016 à 16:05:22

Page : 3

Code	Désignation	Date acquisition	Qtés acquises	Valeur d'acquisition qtés acquises	Qtés rest.	Valeur d'acquisition qtés restantes
	Report			393 093,44		393 093,44
MOMPOMPE	POMPE GRINDEX MAJOR	30/11/2008	1,00	2 331,00	1,00	2 331,00
MOMPOMPE	POMPE GRINDEX MINEX TRI	09/12/2008	1,00	1 089,23	1,00	1 089,23
MOMPONC01	PONCEUSE DIAMANT DG 150	25/06/2008	1,00	1 880,00	1,00	1 880,00
MOMPROTEC	PROTECTION D ANGLE CP3	25/09/2008	3,00	1 950,00	3,00	1 950,00
MOMTRANS	TRANFO 6-3KVA	30/11/2008	1,00	1 250,00	1,00	1 250,00
MONBANC01	ACC BANCHES OUTINORD	10/04/2009	1,00	3 561,50	1,00	3 561,50
MONBANC02	ACC BANCHES OUTINORD	21/04/2009	1,00	3 595,50	1,00	3 595,50
MONBANC03	ACC BANCHES OUTINORD	24/04/2009	1,00	2 017,00	1,00	2 017,00
MONBANC04	ACC BANCHES TUBES OUTI	27/04/2009	1,00	510,00	1,00	510,00
MONBANC05	LISSES ACCESSOIRES BAN	10/08/2009	1,00	5 150,00	1,00	5 150,00
MONBANC06	ACC BANCHES OUTINORD	15/09/2009	1,00	2 754,00	1,00	2 754,00
MONBANC07	BANCHES OCCASION VR	15/10/2009	1,00	1 000,00	1,00	1 000,00
MONBENNE	BENNE A BETON VR	01/06/2009	1,00	31,50	1,00	31,50
MONBENNE	BENNE A BETON VR	10/07/2009	1,00	31,50	1,00	31,50
MONBETON	BETONNIERE ELEC 350 L	27/02/2009	1,00	1 229,00	1,00	1 229,00
MONBETON	BETONNIERE ELEC 350 L	27/02/2009	1,00	1 404,50	1,00	1 404,50
MONCOFF01	PROTECTION BAIES ACC CO	28/02/2009	1,00	1 091,07	1,00	1 091,07
MONCOFF02	PROTECTION BAIES ACC CO	28/02/2009	1,00	1 158,92	1,00	1 158,92
MONCOFF03	PROTECTION BAIES ACC CO	18/03/2009	1,00	1 308,92	1,00	1 308,92
MONCOFF04	PROTECTION BAIES ACC CO	26/03/2009	1,00	977,80	1,00	977,80
MONETA101	ACC TOURS ETAIEMENTS JA	05/01/2009	1,00	15 300,00	1,00	15 300,00
MONETA102	TOUR ETAIEMENT STAFLEX	01/11/2009	1,00	430,00	1,00	430,00
MONPANI01	PANIER DE STOCKAGE LARA	18/02/2009	10,00	2 825,00	10,00	2 825,00
MONPANI02	PANIER DE STOCKAGE NO	26/03/2009	20,00	3 128,00	20,00	3 128,00
MONPANI03	PANIER DE STOCKAGE NO	30/03/2009	40,00	6 220,00	40,00	6 220,00
MONPANI04	PANIER DE STOCKAGE NORD	28/05/2009	20,00	3 060,00	20,00	3 060,00
MONPANI05	PANIER STOKAGE NORD CO	30/06/2009	10,00	1 500,00	10,00	1 500,00
MONPANI06	PROTO PANIER COMPAS	04/06/2009	1,00	1 700,00	1,00	1 700,00
MONPANI07	PANIER STOKAGE NORD CO	30/06/2009	30,00	5 798,00	30,00	5 798,00
MONPANI08	PANIER STOCKAGE NORD C	30/04/2009	10,00	1 540,00	10,00	1 540,00
MONPANI09	PANIER DE STOCKAGE NO	31/07/2009	39,00	7 068,20	39,00	7 068,20
MONPANI10	PANIER DE STOCKAGE	27/10/2009	1,00	3 060,00	1,00	3 060,00
MONPASSE	PASSERELLE BANCHE 4 MA	30/04/2009	2,00	1 560,00	2,00	1 560,00
MONPODI01	PODIUM LAVAGE DOUBLE E	30/01/2009	1,00	2 770,00	1,00	2 770,00
MONPODI02	PODIUM DE LAVAGE DOUBLE	27/02/2009	1,00	2 770,00	1,00	2 770,00
MONPODI03	PODIUM AC GAUCHE	22/09/2009	1,00	2 057,28	1,00	2 057,28
MONPODI04	PODIUM ACC GAUCHES	22/09/2009	2,00	4 114,56	2,00	4 114,56
MONPODI05	PODIUM DE LAVAGE SECAN	22/12/2009	1,00	2 808,66	1,00	2 808,66
MONPOMP01	POMPE GRINDEX NINEX	26/02/2009	1,00	2 825,44	1,00	2 825,44
MONRACK	RACK DE RANGEMENT DEP	30/07/2009	1,00	7 130,00	1,00	7 130,00
MONSACO01	SACOCHE OUTIL ELECTRICI	18/06/2009	2,00	1 532,88	2,00	1 532,88
MONTABL01	TABLE A ROULEAUX DEPO	31/07/2009	1,00	5 000,00	1,00	5 000,00
MONVIGI01	VIGI MB NS400N	28/02/2009	1,00	2 056,17	1,00	2 056,17
MOOABRI01	CABANE A PLAN COMPACT	28/09/2010	1,00	1 280,00	1,00	1 280,00
MOOACCBA	ACC BANCHES OUTINORD	19/05/2010	1,00	7 950,00	1,00	7 950,00
MOOBENNE	BENNE TI PF 1250	20/05/2010	1,00	1 750,00	1,00	1 750,00
MOOBENNE	BENNE TI PF 1500 L	29/11/2010	2,00	4 037,80	2,00	4 037,80
MOOCENTRO	CENTRALE EUROTEC	22/12/2010	1,00	50 000,00	1,00	50 000,00
MOOCOFF01	ENS COFFRAGE METTALLIQ	06/10/2010	1,00	2 079,60	1,00	2 079,60
	A reporter			580 766,47		580 766,47

Etat des immobilisations

Exercice du 01/01/2015
au 31/12/2015

au 31/12/2015

STEFECO

Tenue de compte : Eu

Sage 100 Immobilisations 15.50

Date tirage : 27/07/2016 à 16:05:22

Page : 4

Code	Désignation	Date acquisition	Qtés acquises	Valeur d'acquisition qtés acquises	Qtés rest.	Valeur d'acquisition qtés restantes
		Report		580 766,47		580 766,47
MOOCOFF02	COFFRAGE B 8000 EVOLUTI	23/12/2010	1,00	1 086,00	1,00	1 086,00
MOOCOMP01	COMPRESSEURS KAESER VR	15/06/2010	3,00	286,50	3,00	286,50
MOODESC01	LAZER RLH3CBT	31/03/2010	1,00	890,00	1,00	890,00
MOODESC02	NETTOYEUR HP	31/03/2010	1,00	615,00	1,00	615,00
MOOFOURC	FOURCHE A PALETTE	12/04/2010	1,00	1 500,00	1,00	1 500,00
MOOFOURC	FOURCHE A PALETTE AVEC	16/06/2010	1,00	1 490,00	1,00	1 490,00
MOOFOURC	FOURCHE A PALETTE AVEC	31/10/2010	1,00	1 490,00	1,00	1 490,00
MOOGARDE	GARDES CORPS OUTINORD	17/02/2010	1,00	7 431,00	1,00	7 431,00
MOOLASER	LASER TOPCON RL H3C	31/05/2010	1,00	869,00	1,00	869,00
MOOLASER	LASER TOPCON	13/07/2010	1,00	699,00	1,00	699,00
MOOLASER	LASER TOPCON	13/07/2010	1,00	699,00	1,00	699,00
MOOLASER	LASER TOTATIF + PIED	27/08/2010	1,00	1 031,25	1,00	1 031,25
MOOLASER	NIVEAU LASER RL H3C	14/10/2010	1,00	699,00	1,00	699,00
MOOLASER	LASER NEDO ECO 600 H	09/12/2010	1,00	849,00	1,00	849,00
MOOMANE01	MANNEQUIN COMPOSITE S	15/10/2010	3,00	2 520,00	3,00	2 520,00
MOOMANE02	MANNEQUIN COMPOSITE S	15/10/2010	1,00	840,00	1,00	840,00
MOOMODUL	ENSEMBLE MODULES OCE	30/06/2010	2,00	692,96	2,00	692,96
MOOMODUL	ENSEMBLE MODULES OCEB	10/08/2010	1,00	369,52	1,00	369,52
MOOMODUL	ENSEMBLE MODULE OCEBL	08/09/2010	1,00	369,52	1,00	369,52
MOOPANI01	PANIER STOCKAGE CADRE	28/02/2010	10,00	1 560,00	10,00	1 560,00
MOOPANI02	PANIER DE STOCKAGE IPN	07/05/2010	1,00	2 330,00	1,00	2 330,00
MOOPANI03	PANIER POUR CADRE ECHE	30/04/2010	1,00	4 258,00	1,00	4 258,00
MOOPASS01	PASSERELLE BANCHE BTP 4	31/12/2010	2,00	1 598,00	2,00	1 598,00
MOOPASS02	PASSERELLE SPECIALE BA	24/12/2010	3,00	2 310,00	3,00	2 310,00
MOOPODI01	PODIUM DE LAVAGE	31/03/2010	1,00	2 790,00	1,00	2 790,00
MOOPOMP02	POMPE GRINDEX MINEX TRI	22/07/2010	1,00	1 446,42	1,00	1 446,42
MOOPOMPE	POMPE GRINDEX MINEX TRI	26/04/2010	1,00	1 357,13	1,00	1 357,13
MOOTIRFOR	TIREUR MANUEL TIRFOR 800	23/04/2010	1,00	505,00	1,00	505,00
MOOTOPO01	TOPOMAT AVEC INCLINOME	07/10/2010	1,00	1 250,00	1,00	1 250,00
MOPABRI01	CABANE A PLAN COMPACT	31/07/2011	1,00	1 310,00	1,00	1 310,00
MOPAIGUI00	AIGUILLE VIBRANTE ELEC 50	31/01/2011	1,00	620,00	1,00	620,00
MOPAIGUI01	AIGUILLE VIBR ELEC 50	28/02/2011	2,00	1 120,00	2,00	1 120,00
MOPAIGUI02	AIGUILLE VIBR ELEC 50	28/02/2011	2,00	1 120,00	2,00	1 120,00
MOPAIGUI03	AIGUILLE VIBR CONVERT TRI	28/02/2011	2,00	4 200,00	2,00	4 200,00
MOPAIGUI04	AIGUILLE VIBR CONVERT TRI	29/04/2011	1,00	850,00	1,00	850,00
MOPAIGUI05	AIGUILLE VIBR ELEC 50	29/04/2011	1,00	620,00	1,00	620,00
MOPAIGUI06	AIGUILLE VIBRANTE CONVE	31/05/2011	1,00	850,00	1,00	850,00
MOPAIGUI07	AIGUILLE VIBRANTE ELEC 50	31/05/2011	1,00	620,00	1,00	620,00
MOPAIGUI08	AIGUILLE VIBRANTE CONVE	31/05/2011	1,00	895,58	1,00	895,58
MOPAIGUI09	AIGUILLE VIBRANTE ELEC 50	30/09/2011	2,00	1 240,00	2,00	1 240,00
MOPAIGUI10	AIGUILLE VIBRANTE ELEC 50	28/10/2011	1,00	620,00	1,00	620,00
MOPAIGUI11	AIGUILLE VIBRANTE ELEC 50	28/10/2011	1,00	620,00	1,00	620,00
MOPBAC01	BAC DE RETENTION	28/03/2011	1,00	1 300,00	1,00	1 300,00
MOPBENNE	BENNE AUTOVIDE 1500L	28/02/2011	2,00	2 152,00	2,00	2 152,00
MOPBURIN01	BURINEUR TE 300	25/01/2011	2,00	1 398,00	2,00	1 398,00
MOPCOFF01	MAT COFFRAGE B 888 VR	29/06/2011	1,00	3 670,00	1,00	3 670,00
MOPCONTAI1	CONTAINERS MOXAM VR	31/03/2011	4,00	85,84	4,00	85,84
MOPECHAF	ECHAFAUDAGE ACIER GEN	25/02/2011	2,00	3 799,00	2,00	3 799,00
MOPGAZEL00	PIR ALU 740 X 520 HT 2.33	26/01/2011	2,00	1 580,00	2,00	1 580,00
			A reporter	653 268,19		653 268,19

Etat des immobilisations

Exercice du 01/01/2015
au 31/12/2015

au 31/12/2015

Tenue de compte : Eu

STEFECO

Sage 100 Immobilisations 15.50

Date tirage : 27/07/2016 à 16:05:22

Page : 5

Code	Désignation	Date acquisition	Qtés acquises	Valeur d'acquisition qtés acquises	Qtés rest.	Valeur d'acquisition qtés restantes
		Report		653 268,19		653 268,19
MOPGAZEL01	PIR ALU 740 X 520 HT 1.86	17/02/2011	3,00	2 020,00	3,00	2 020,00
MOPGAZEL02	PIR BANCHE ALU PT 65 CM	06/06/2011	2,00	1 208,00	2,00	1 208,00
MOPGAZEL03	MARCHEPIED SHERPASCOP	13/07/2011	1,00	849,00	1,00	849,00
MOPLASER01	LASER TOPCON	30/09/2011	1,00	869,00	1,00	869,00
MOPMANIT	MANITOO TFG 425s-470 DZ	27/09/2011	1,00	16 000,00	1,00	16 000,00
MOPMART01	MARTEAU PIQUEUR GSH 11E	31/01/2011	1,00	646,20	1,00	646,20
MOPNETOY	NETTOYEUR HAUTE PRESSI	28/02/2011	1,00	599,00	1,00	599,00
MOPPASSE	PASSERELLE SPECIALE BA	31/03/2011	2,00	1 950,00	2,00	1 950,00
MOPPASSE	PASSERELLE SPECIALE BA	30/04/2011	1,00	970,00	1,00	970,00
MOPPASSE	PASSERELLE BANCHE BTP 4	31/03/2011	1,00	832,00	1,00	832,00
MOPPASSE	PASSERELLE SPECIALE BA	08/07/2011	2,00	1 540,00	2,00	1 540,00
MOPPASSE	PASSERELLE BANCHE BTP 4	31/10/2011	2,00	1 504,00	2,00	1 504,00
MOPPERFO	PERFO BURINEUR TE 60	21/01/2011	1,00	1 317,66	1,00	1 317,66
MOPPERFO	PERFO BURINEUR TE 60	21/01/2011	1,00	1 241,35	1,00	1 241,35
MOPPERFO	MARTEAU PERFO TE 30	19/01/2011	1,00	584,25	1,00	584,25
MOPPERFO	MARTEAU PERFO TE 30	02/03/2011	1,00	584,25	1,00	584,25
MOPPERFO	MARTEAU PERFO TE 30	06/04/2011	1,00	584,25	1,00	584,25
MOPPERFO	PERFORATEUR BURINEUR T	11/04/2011	1,00	1 259,52	1,00	1 259,52
MOPPERFO	PERFORATEUR GBH 7-46	31/05/2011	1,00	745,17	1,00	745,17
MOPPERFO	PERFORATEUR BURINEUR TE	07/06/2011	1,00	630,00	1,00	630,00
MOPPERFO	PERFORATEUR SDS MAX SP	31/07/2011	1,00	699,00	1,00	699,00
MOPPERFO	MARTEAU BURINEUR TE 30	12/09/2011	1,00	601,92	1,00	601,92
MOPPERFO	MARTEAU PERFORATEUR TE	26/09/2011	1,00	599,07	1,00	599,07
MOPPERFO	BURINEUR SDS MAX	30/09/2011	1,00	676,00	1,00	676,00
MOPPERFO	BURINEUR SDS MAX	30/09/2011	1,00	564,00	1,00	564,00
MOPPERFO	PERFORATEUR SDS BOSCH	31/10/2011	7,00	4 165,00	7,00	4 165,00
MOPPERFO	PERFORATEUR SDS MAX SP	30/11/2011	1,00	690,00	1,00	690,00
MOPPERFO	PERFO BURINEUR DH 38MS	20/12/2011	1,00	595,17	1,00	595,17
MOPPLATE01	PLATE FORME POUR PREM	31/03/2011	2,00	1 832,06	2,00	1 832,06
MOPPLATE02	ACCES PREMUR INDIVIDUEL	29/04/2011	1,00	854,00	1,00	854,00
MOPPLATE03	PLATEFORME SHERPASCOP	28/10/2011	1,00	901,20	1,00	901,20
MOPPODI01	PODIUM SUR CLAPS	31/05/2011	1,00	1 280,00	1,00	1 280,00
MOPPOMPE	POMPE GRINDEX MINETTE	08/02/2011	1,00	2 481,49	1,00	2 481,49
MOPPOMPE	POMPE GRINDEX MINOR	22/02/2011	1,00	3 199,88	1,00	3 199,88
MOPPONCE	PONCEUSE DIAMANT DG 150	31/10/2011	1,00	2 086,92	1,00	2 086,92
MOPPOULIE	POULIE DE TRACTION	04/03/2011	1,00	550,00	1,00	550,00
MOPPREDO1	SYSTEME DE LEVAGE DE PR	13/06/2011	1,00	735,10	1,00	735,10
MOPSECU01	MAT SECURITE OUTINORD VR	28/05/2011	1,00	1 800,00	1,00	1 800,00
MOPTABLE01	TABLE TATFD FIXE	30/06/2011	1,00	1 400,00	1,00	1 400,00
MOPTABLE02	TABLE TATFD FIXE	13/07/2011	1,00	1 400,00	1,00	1 400,00
MOPTRONC	TRONCONNEUSE STIHL	08/06/2011	1,00	638,19	1,00	638,19
MOQAIGUI01	AIGUILLE ELECTRIQUE DIAM	18/01/2012	1,00	830,00	1,00	830,00
MOQAIGUI02	AIGUILLE ELECTRONIQUE DI	12/04/2012	5,00	4 100,00	5,00	4 100,00
MOQAIGUI03	AIGUILLE VIBR ELEC-57	29/06/2012	1,00	695,00	1,00	695,00
MOQAIGUI04	AIGUILLE VIBR -50	31/07/2012	1,00	620,00	1,00	620,00
MOQAIGUI05	AIGUILLE VIBRANTE ELEC 50	28/09/2012	1,00	570,00	1,00	570,00
MOQAIGUI06	AIGUILLE VIBRANTE CONVE	28/09/2012	2,00	1 630,00	2,00	1 630,00
MOQAIGUI07	AUGUILLE VIBR ELEC 50	14/11/2012	2,00	1 160,00	2,00	1 160,00
MOQASPI	ASPIRATEUR 1200 W DECO	23/01/2012	1,00	500,00	1,00	500,00
		A reporter		727 055,84		727 055,84

Handwritten signature and date

Etat des immobilisations

Exercice du 01/01/2015
au 31/12/2015

au 31/12/2015

STEFCO

Tenue de compte : Eu

Sage 100 Immobilisations 15.50

Date tirage : 27/07/2016 à 16:05:23

Page : 6

Code	Désignation	Date acquisition	Qtés acquises	Valeur d'acquisition qtés acquises	Qtés rest.	Valeur d'acquisition qtés restantes
		Report		727 055,84		727 055,84
MOQECHAF	ECHAFFAUDAGE PRO ALU T	23/10/2012	1,00	1 091,73	1,00	1 091,73
MOQESCAL	ESCALIER TALUS/ D'ACCES	19/09/2012	1,00	5 459,25	1,00	5 459,25
MOQESCAL	ESCALIER 15M JALMAT	19/11/2012	4,00	4 000,72	4,00	4 000,72
MOQFOUR01	FOURCHE A PALETTE 2 T	04/07/2012	1,00	828,00	1,00	828,00
MOQGAZEL	PLATEFORME SHERPA 7 MA	30/03/2012	1,00	515,14	1,00	515,14
MOQGAZEL	PLATEFORME SHERPA 7 MA	31/05/2012	1,00	515,40	1,00	515,40
MOQGAZEL	PLATEFORME SHERPASCOP	31/05/2012	1,00	741,60	1,00	741,60
MOQGAZEL	PLATEFORME SHERPASCOP	14/06/2012	2,00	1 838,40	2,00	1 838,40
MOQGOWIN	STATION GOWIN TKS 02	22/02/2012	1,00	3 800,00	1,00	3 800,00
MOQGOWIN	STATION GOWIN TKS 02	22/06/2012	1,00	3 800,00	1,00	3 800,00
MOQLASER	LASER TOPCON RL H4C	13/07/2012	1,00	899,00	1,00	899,00
MOQLASER	LASER TOPCON RL H4C	11/07/2012	1,00	899,00	1,00	899,00
MOQPASSE	PASSERELLE BANCHES 5 M	14/06/2012	2,00	1 975,20	2,00	1 975,20
MOQPASSE	PASSERELLES BANCHES AL	12/10/2012	2,00	1 923,36	2,00	1 923,36
MOQPERFO	PERFO BURINEUR DH 38MS	30/04/2012	1,00	595,17	1,00	595,17
MOQPERFO	PERO BURINEUR DH 38MS	30/04/2012	1,00	555,17	1,00	555,17
MOQPERFO	PERFO GBH 36V LI COMPACT	07/05/2012	1,00	529,00	1,00	529,00
MOQPERFO	PERFO SDS MX 950 W	30/06/2012	1,00	629,17	1,00	629,17
MOQPERFO	PERFO GBH LI COMPACT 36V	13/07/2012	1,00	529,00	1,00	529,00
MOQPERFO	PERFO SDS +36V 2.6A	07/12/2012	1,00	636,17	1,00	636,17
MOQPONCE	PONCEUSE DIAMANT DG 150	26/01/2012	1,00	2 086,92	1,00	2 086,92
MOQTABLE01	TABLE A DECOUPE FIXE	30/06/2012	1,00	1 400,00	1,00	1 400,00
MOQTABLE02	TABLATOU-DECOUP BANCH	23/11/2012	1,00	1 400,00	1,00	1 400,00
MORAIGUI01	AIGUILLE VIBR ELEC 50	30/09/2013	2,00	1 057,30	2,00	1 057,30
MORAIGUI02	AIGUILLE VIBR ELEC 50	30/09/2013	1,00	580,06	1,00	580,06
MORASPI	ASPIRATEUR SPIT AC 1625	31/12/2013	1,00	517,26	1,00	517,26
MORBANCH	BANCHETTES LPP	29/07/2013	10,00	24 860,00	10,00	24 860,00
MORBANOC2	BANCHES OCCASION MATE	08/11/2013	1,00	17 886,03	1,00	17 886,03
MORBANOC2	BANCHES OCCASION	18/09/2013	1,00	14 659,64	1,00	14 659,64
MORCOMP01	COMPRESSEUR KAESER VR	20/05/2013	1,00	184,80	1,00	184,80
MORCONV01	CONVERTIS-VIBREUR	24/09/2013	1,00	1 080,00	1,00	1 080,00
MORCONV02	CONVERTIS VIBREUR IREN	16/12/2013	1,00	1 040,00	1,00	1 040,00
MORECHA01	ECHAFFAUDAGE T ONE PLI	07/08/2013	1,00	1 034,31	1,00	1 034,31
MORETAI	ETAI STAB OUTINORD	06/11/2013	1,00	5 193,00	1,00	5 193,00
MORGAZEL	MARCHEPIED SHERPASCOP	30/09/2013	2,00	1 698,00	2,00	1 698,00
MORGAZEL	PLATERFORME SHERPASCO	14/10/2013	1,00	643,80	1,00	643,80
MORLASER	LASER LEICA RUGBY	23/09/2013	1,00	925,00	1,00	925,00
MORMOULC	MOULE ET COFFRAGES DE	20/06/2013	2,00	22 000,00	2,00	22 000,00
MORPASSE	PASSERELLE BANCHE 7 MA	31/10/2013	2,00	2 082,00	2,00	2 082,00
MORPASSE	PASSERELLE BANCHE 4 MA	31/10/2013	1,00	881,00	1,00	881,00
MORPERF010	PERFO BURINEUR DH 38MS	23/09/2013	1,00	539,00	1,00	539,00
MORPERF011	MARTEAU PERFO TE 30	18/11/2013	1,00	694,26	1,00	694,26
MORPERF012	PERFO BURINEUR DH 38MS	22/11/2013	1,00	539,17	1,00	539,17
MORPERF013	PERFORATEUR SDS+36V	22/11/2013	1,00	636,17	1,00	636,17
MORPERF014	MARTEAU PIQUEUR 12,7 J	22/11/2013	1,00	619,17	1,00	619,17
MORPERF015	PERFORATEUR BURINEUR 1	31/10/2013	1,00	539,17	1,00	539,17
MORPERFO	MARTEAU PERFO TE 30-M-A	01/02/2013	1,00	858,66	1,00	858,66
MORPERFO	MARTEAU PERO TE 30-M-AV	12/02/2013	1,00	694,26	1,00	694,26
MORPERFO	BURINEUR TE 700 -AVR-230 V	11/03/2013	1,00	1 627,13	1,00	1 627,13
		A reporter		866 772,43		866 772,43

Etat des immobilisations

Exercice du 01/01/2015
au 31/12/2015

au 31/12/2015

STEFECO

Tenue de compte : Eu

Sage 100 Immobilisations 15.50

Date tirage : 27/07/2016 à 16:05:23

Page : 7

Code	Désignation	Date acquisition	Qtés acquises	Valeur d'acquisition qtés acquises	Qtés rest.	Valeur d'acquisition qtés restantes
		Report		866 772,43		866 772,43
MORPERFO	PERFO BURINEUR TE 50-AVR	28/03/2013	1,00	699,00	1,00	699,00
MORPERFO	PERFO BURINEUR TE 60-ATC	27/05/2013	1,00	1 086,42	1,00	1 086,42
MORPERFO	PERFO S/FIL GBH 36VF	14/08/2013	1,00	595,17	1,00	595,17
MORPERFO	PERFORATEUR GBH 4-40	14/08/2013	1,00	649,17	1,00	649,17
MORPERFO	MARTEAU PERFO TE 30	27/09/2013	1,00	2 089,59	1,00	2 089,59
MORPLATE01	PLATEFORME PASSERELLE 5	14/06/2013	1,00	1 295,00	1,00	1 295,00
MORPOMP02	POMPE GRINDEX	28/11/2013	2,00	2 230,91	2,00	2 230,91
MORPOMPE	POMPE GRINDEX	14/10/2013	1,00	1 536,21	1,00	1 536,21
MORSCIE	SCIE CIRCULAIRE WSC	21/11/2013	1,00	556,69	1,00	556,69
MORSTAT01	STATION DE CHANTIER LEICA	30/09/2013	1,00	4 823,00	1,00	4 823,00
MORSTAT02	STATION DE CHANTIER LEICA	31/10/2013	1,00	4 690,00	1,00	4 690,00
MORTABLE01	TABLE DE DECOUPE TP30 C	30/11/2013	1,00	899,00	1,00	899,00
MORTABLE02	TABLE DE DECOUPE TP 30	30/11/2013	1,00	899,00	1,00	899,00
MORTRON01	TRONCONNEUSE STIHL MS2	19/02/2013	1,00	660,54	1,00	660,54
MORTRON02	TRONCONNEUSE SHIHL	12/09/2013	1,00	582,60	1,00	582,60
MORVIB01	VIBREUR-VOBRATEUR INTE	25/11/2013	1,00	520,00	1,00	520,00
MORVIB02	VIBREUR VIBRATEUR IREN	16/12/2013	1,00	520,00	1,00	520,00
MORVIBR03	VIBREUR 18V MAKITA	31/12/2013	1,00	559,32	1,00	559,32
MOSBENNE	BENNE A BETON 1500L	07/02/2014	2,00	3 311,00	2,00	3 311,00
MOSCENT01	REMISE EN ETAT CENTRALE	27/05/2014	1,00	10 980,26	1,00	10 980,26
MOSCONV01	CONVERTISSEUR FU 1.8/200	18/03/2014	1,00	560,00	1,00	560,00
MOSECHA01	ECHAFFAUDAGE ALUMIUM S	24/04/2014	1,00	2 657,54	1,00	2 657,54
MOSECHA02	ECHAFAUDAGE ALUMINIUM	24/04/2014	1,00	140,80	1,00	140,80
MOSGAZ01	SHERPASCOPIE 7-9 MARCH	20/10/2014	1,00	885,00	1,00	885,00
MOSPASSE	ACC PASSERELLES CP3	31/03/2014	1,00	9 500,00	1,00	9 500,00
MOSPASSE	ACC PASSERELLES CP3	31/03/2014	1,00	3 166,50	1,00	3 166,50
MOSPASSE	ACC PASSERELLES CPH	31/03/2014	1,00	4 984,00	1,00	4 984,00
MOSPASSE	PASSERELLE BANCHES 7 M	28/02/2014	1,00	1 165,20	1,00	1 165,20
MOSPASSE	PASSERELLES BANCHES 5	28/02/2014	2,00	2 125,20	2,00	2 125,20
MOSPERF01	PERFO SDS S/FIL BOSCH G	28/02/2014	1,00	637,17	1,00	637,17
MOSPERF02	PERFO CODAG GBH 5-40 DCE	28/02/2014	1,00	744,76	1,00	744,76
MOSPERF03	PERFO BURINEUR SANS FIL	11/06/2014	1,00	1 096,20	1,00	1 096,20
MOSPERF04	PERFO PIQ 352 SDS	23/06/2014	1,00	699,00	1,00	699,00
MOSPERF05	PERFO BURINEUR TE 50-AVR	30/06/2014	1,00	616,87	1,00	616,87
MOSPERF06	PERFO BURINEUR TE 60 ATC	30/06/2014	1,00	1 046,52	1,00	1 046,52
MOSPERF07	PERFO BURINEUR TE 70 ATC	30/06/2014	1,00	1 195,95	1,00	1 195,95
MOSPERF08	PERFO BURINEUR TE 60 ATC	30/06/2014	1,00	1 734,57	1,00	1 734,57
MOSPERF09	MARTEU PERFO TE 30-M-AVR	30/06/2014	1,00	629,66	1,00	629,66
MOSPERF10	PERFO BURINEUR TE 60 ATC	21/07/2014	1,00	1 046,52	1,00	1 046,52
MOSPERF11	PERFO SDS SANS FIL BOSCH	30/04/2014	1,00	637,17	1,00	637,17
MOSPLATE01	PLATEFORME D ACCES PRE	31/01/2014	1,00	972,00	1,00	972,00
MOSPLATE02	PLATEFORME SHERPASCOPIE	28/02/2014	2,00	1 978,80	2,00	1 978,80
MOSPUDI01	3 PODIUM COTES BETON	24/01/2014	3,00	2 643,31	3,00	2 643,31
MOSPOMP01	POMPE GRINDEX MINETTE	04/06/2014	1,00	1 735,00	1,00	1 735,00
MOSRACK01	RACK A TREILLIS SOUDE	31/08/2014	1,00	5 755,00	1,00	5 755,00
MOSTABLE01	TABLE A DECOUPE TP COMP	28/02/2014	2,00	1 798,00	2,00	1 798,00
MOSTABLE02	TABLE A DECOUPE TP30 CO	20/10/2014	1,00	915,00	1,00	915,00
MOSVEST01	ENSEMBLE DE VESTIAIRES 2	02/07/2014	3,00	4 452,24	3,00	4 452,24
MOSVIB01	VIBRATEUR INTRNE IREN 45	03/02/2014	1,00	520,00	1,00	520,00
A reporter				961 993,29		961 993,29

[Signature]
[Signature]

Etat des immobilisations

Exercice du 01/01/2015
au 31/12/2015

au 31/12/2015

STEFCO

Tenue de compte : Eu

Sage 100 Immobilisations 15.50

Date tirage : 27/07/2016 à 16:05:23

Page : 8

Code	Désignation	Date acquisition	Qtés acquises	Valeur d'acquisition qtés acquises	Qtés rest.	Valeur d'acquisition qtés restantes
		Report		961 993,29		961 993,29
MOSVIB03	VIBRATEUR INTERNE IREN 45	25/02/2014	1,00	520,00	1,00	520,00
MOSVIB04	VIBRATERU INTERNE IREN 45	25/02/2014	1,00	520,00	1,00	520,00
MOSVIB05	VIBRATEUR INTERNE IREN 45	13/03/2014	2,00	1 040,00	2,00	1 040,00
MOSVIB06	VIBRATEUR INTERNE IREN 45	25/03/2014	3,00	1 560,00	3,00	1 560,00
MOSVIB07	VIBRATEUR INTERNE IREN 45	28/04/2014	1,00	520,00	1,00	520,00
MOSVIB08	VIBRATEUR INTERNE IREN 45	28/04/2014	2,00	1 040,00	2,00	1 040,00
MOSVIB09	VIBRATEUR INTERNE IREN 57	03/07/2014	1,00	560,00	1,00	560,00
MOSVIS01	VISSEUSE HDI 286	07/04/2014	1,00	500,00	1,00	500,00
MOTASPI	ASPIRATEUR UNIVERSEL VC	18/06/2015	1,00	620,48	1,00	620,48
MOTBOUL01	BOULONNEUSE ACCUS KIT	02/04/2015	1,00	688,05	1,00	688,05
MOTBOUL02	BOULONNEURSE ACCUS KIT	09/04/2015	1,00	688,05	1,00	688,05
MOTBOUL03	BOULONNEUSE KIT SIW 22T	31/08/2015	1,00	973,84	1,00	973,84
MOTBOUL04	BOULONNEUSE KIT SIW 22T	08/12/2015	1,00	688,05	1,00	688,05
MOTDECOMP	BOITIER DE DECOMPRESS	31/10/2015	1,00	8 000,00	1,00	8 000,00
MOTPERF01	PERFORATEUR DH 40 MRY	01/01/2015	1,00	625,17	1,00	625,17
MOTPERF02	PERFO BURINEUR TE 60 ATC	06/02/2015	1,00	1 046,52	1,00	1 046,52
MOTPERF03	PEROFRATEUR SANS FIL SD	28/02/2015	1,00	573,08	1,00	573,08
MOTPERF04	PERFO BURINEUR TE 70-230	09/04/2015	1,00	1 435,14	1,00	1 435,14
MOTPERF05	PERFORATEUR GBH 36 VF	15/04/2015	1,00	655,17	1,00	655,17
MOTPERF06	PERFO BURINEUR SANS FIL	29/05/2015	1,00	1 116,50	1,00	1 116,50
MOTPERF07	PERFO BURINEUR TE 50 AVR	31/10/2015	1,00	699,00	1,00	699,00
MOTPERF08	PERFO BURINEUR TE 70-ATC	26/08/2015	1,00	1 435,14	1,00	1 435,14
MOTPONC01	PONCEUSE A BETON PB E18	09/03/2015	1,00	569,00	1,00	569,00
MOTPROTEC	PROTEC ANGLE-ACC PASSE	18/06/2015	3,00	1 680,00	3,00	1 680,00
	Total 21550000			975 406,30		975 406,30
21810000	INST.AGENCMNT,AMENAGMNT DIVERS					
AQCLOISON	OMNIDEC CLOISON-PLAFON	01/11/2012	1,00	15 200,00	1,00	15 200,00
AQDISJONC	DISJONCTEUR IC60N SICOM	31/12/2012	1,00	944,72	1,00	944,72
AQPEINT	PSR PEINTURE/ SOLS ORSAY	24/10/2012	1,00	33 000,00	1,00	33 000,00
AQPLOMB	RP TRAVAUX TX PLOMBERIE	31/10/2012	1,00	18 000,00	1,00	18 000,00
ARSERFA	SERFA CONTROLE ACCES	20/03/2013	1,00	2 000,00	1,00	2 000,00
ASCLOI01	TRAVAUX CLOISON RDC	10/06/2014	1,00	3 336,88	1,00	3 336,88
	Total 21810000			72 481,60		72 481,60
21820000	MATERIEL DE TRANSPORT					
MTJPEUG04	PEUGEOT PARTNER 884 EEX	31/10/2005	1,00	97,94	1,00	97,94
MTOPEUG01	PEUGEOT 206 BW 253 LE//86	15/01/2010	1,00	93,60	1,00	93,60
MTOPEUG02	PEUGEOT PARTNER BV-051-	01/02/2010	1,00	103,57	1,00	103,57
MTPPEUG01	PEUG PARTNER BV-829-TR //	22/02/2011	1,00	158,70	1,00	158,70
MTPPEUG02	PEUG PARTNER BV-065-TV //	22/02/2011	1,00	158,70	1,00	158,70
MTPPEUG05	PEUG PARTNER BV-349-TT//	24/08/2011	1,00	160,22	1,00	160,22
MTQPEU01	PEUGEOT 206 CL-624-NN/328	25/02/2012	1,00	136,11	1,00	136,11
MTQPEU03	PEUGEOT BIPPER CQ-983 /	01/03/2012	1,00	107,10	1,00	107,10
MTQPEU05	PEUGEOT BIPPER VRCP326X	19/05/2012	1,00	225,47	1,00	225,47
MTRLOG01	LOGAN AF-347-MM VR	14/11/2013	1,00	79,20	1,00	79,20
MTRLOG02	LOGAN AF-536-MM VR	15/11/2013	1,00	79,20	1,00	79,20
MTRLOG03	LOGAN AF-437-MM VR	16/11/2013	1,00	79,20	1,00	79,20
MTSBIP01	PEUGEOT BIPPER AR-794-S	26/04/2014	1,00	77,18	1,00	77,18
	A reporter			1 063 784,27		1 063 784,27

60

Etat des immobilisations

Exercice du 01/01/2015
au 31/12/2015

au 31/12/2015

STEFECO

Tenue de compte : Eu

Sage 100 Immobilisations 15.50

Date tirage : 27/07/2016 à 16:05:24

Page : 9

Code	Désignation	Date acquisition	Qtés acquises	Valeur d'acquisition qtés acquises	Qtés rest.	Valeur d'acquisition qtés restantes
		Report		1 063 784,27		1 063 784,27
MTSBIP02	PEUGEOT BIPPER AR-811-SN	26/04/2014	1,00	74,48	1,00	74,48
MTTCITRO01	CITROËN C4 PICASSO BZ 691	14/12/2015	1,00	258,80	1,00	258,80
MTTPEU01	PEUGEOT 207- BK 995-WX-VR	21/03/2015	1,00	128,90	1,00	128,90
MTTPEU02	PEUGEOT 207 BW 521 WA VR	29/10/2015	1,00	136,93	1,00	136,93
MTTPEU03	PEUGEOT 508 BY 341 WR-VR	11/12/2015	1,00	251,23	1,00	251,23
	Total 21820000			2 406,53		2 406,53
21830000	MATERIEL BUREAU & INFORMATIQUE					
BILORDI01	ENSEMBLE PC + ECRAN	29/06/2007	1,00	1 948,60	1,00	1 948,60
BILORDI02	PC ATHLON 64 4000	10/10/2007	1,00	1 509,00	1,00	1 509,00
BILORDI03	PC ATHLON 64 4000	10/12/2007	2,00	1 436,00	2,00	1 436,00
BILORDI04	PHOTOCOPIEUR CANON	14/12/2007	1,00	1 975,00	1,00	1 975,00
BIMIMPRIM	IMPRIM COULEUR ZEBRA+L	03/03/2008	1,00	1 641,80	1,00	1 641,80
BIMORDI02	ENSEMBLE PC+ ECRAN ATH	18/03/2008	1,00	1 293,00	1,00	1 293,00
BIMORDI03	ENSEMBLE PC ATHLON DUA	16/10/2008	1,00	589,00	1,00	589,00
BIMPLIEUSE	PLIEUSE XEROX REF 8830	31/07/2008	1,00	2 000,00	1,00	2 000,00
BINGESTMAT	MAT INFO GESTMAT	30/06/2009	1,00	3 140,00	1,00	3 140,00
BINPORT01	ORDI PORTABLES FUJITSU	09/01/2009	5,00	5 387,50	4,00	4 310,00
BJJIMP01	IMPRIMANTE HP 1320N USB	07/03/2005	1,00	502,90	1,00	502,90
	Total 21830000			21 422,80		20 345,30
21840000	MOBILIER					
MBJARM01	2 ARMOIRES	22/12/2005	2,00	898,00	2,00	898,00
MBKARMOI	ARMOIRE RID BASSE 105 X 1	24/01/2006	2,00	790,00	2,00	790,00
MBKARMOI1	ARMOIRE RID 120 X 43 X 198	24/01/2006	5,00	2 245,00	5,00	2 245,00
MBKARMOI2	ARMOIRE RID HTE 198 X 100	24/01/2006	1,00	549,00	1,00	549,00
MBKARMOI3	ARMOIRE BASSE 92 X 76	10/02/2006	2,00	1 280,10	2,00	1 280,10
MBKARMOI4	ARMOIRE HTE 92 X 201	10/02/2006	4,00	4 800,80	4,00	4 800,80
MBKARMOI5	ARMOIRE RID 160 X 120 X 45	10/01/2006	15,00	5 445,00	15,00	5 445,00
MBKARMOI6	ARMOIRE STARPROTECT 900	10/01/2006	1,00	1 359,00	1,00	1 359,00
MBKBUREAU	BUREAU COMPACT SENSO	10/02/2006	1,00	1 640,50	1,00	1 640,50
MBKFAUT1	FAUTEUIL CUIR NOIR MAJOR	10/02/2006	1,00	527,00	1,00	527,00
MBKRAYON	ENSEMBLE RAYONNAGES B	04/08/2006	1,00	2 670,22	1,00	2 670,22
MBKTABLE1	TABLE REUNION	10/02/2006	1,00	1 105,00	1,00	1 105,00
MBPMBILI	MEUBLES RANGEMENT BUR	05/04/2011	1,00	3 027,60	1,00	3 027,60
MBQBURE01	BUREAU PLATEAU CONDUCT	04/10/2012	1,00	12 900,00	1,00	12 900,00
MBQBURE02	BUREAU OFFICE DEPOT	30/11/2012	1,00	6 294,00	1,00	6 294,00
MBQCANAPE	CANAPE ENTREE	06/12/2012	2,00	1 182,94	2,00	1 182,94
MBRARMOI01	ARMOIRES ECO 136X120 BL	01/01/2013	3,00	1 587,00	3,00	1 587,00
MBRARMOI02	ARMOIRES ECO 100 X100 B	01/01/2013	2,00	978,00	2,00	978,00
	Total 21840000			49 279,16		49 279,16
Total général				1 135 336,57		1 134 259,07

Handwritten signature and initials

Annexe 16

Liste des véhicules

IMMATRICULATION	MARQUE / MODELE	Date de 1 ^{ère} Mise en circulation
CP 326 XS	BIPPER	14-mai-08
BV 829 TR	PARTNER	20-févr.-07
BV 051 TS	PARTNER	27-févr.-06
CQ-983-ZH	BIPPER	6-mars-08
AF 536 MM	DACIA	18-nov.-09
AR 811 SN	BIPPER	10-mai-10
AF 347 MM	DACIA	18-nov.-09
BW 253 LE	206	27-févr.-06
AF 437 MM	DACIA	12-févr.-98
CL 624 NN	PEUGEOT 206	12-févr.-08
AR 794 SN	BIPPER	10-mai-10
BV 349 TT	PARTNER	3-aout-07
BW 521 WA	207	25-oct.-11
BE 153 ZQ	207	20-déc.-10
BK 995 WX	207	24-mars-11
BZ 691 AC	PICASSO	

Annexe 17
Liste des contrats intuitu personae

OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE
VILLENEUVE SAINT GEORGES - construction 113 logements collectifs	EXPANSIEL PROMOTION
VILLEPINTE - construction 45 logements	France HABITATION
PICPUS EPHAD	Petites sœurs des pauvres
EGLY ZAC de la Mare aux Bourguignons	Immobilière 3F
VILLEPINTE 23	Immobilière 3F
VILLEPINTE 100	Immobilière 3F
AULNAY SOUS BOIS	BOUYGUES IMMOBILIER
STAINS Ilot "George Sand"	OPH Seine Saint Denis
BRUYERES 4 Rue des Vignes	COOPERATION ET FAMILLE
ENGHIEN LES BAINS	ICF
GRAVELLE	OPH PARIS HABITAT
RUE DE NANTES	OPH PARIS HABITAT
GENOPOLE	Association CRCT Sud Francilien

